



Alain Clerfeuille

La voirie dans tous ses états !

RD 313, dite « Grande rue » dans notre commune : venant de Vernon, une voiture débouche de la rue Delamotte sur la droite faisant valoir son droit de priorité rappelé peu avant sur la voie principale par un panneau en croix de Saint-André.

Les Pormortais sont certes habitués aux pièges des rues débouchant sur la RD 313 au centre de la commune mais qu'en est-il des autres usagers, qui ne sauront suspecter les intersections des rues de Seine, rue Pointe-Mulle et rue du Port en direction de Vernon, sans mentionner celle avec la rue de la Mi-Voie qui venant de Vernon est « invisible » ?

Un constat parmi d'autres, qui après étude par la Commission Travaux & Sécurité, a entraîné la validation par le Conseil municipal d'importants travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des ressources essentielles de notre village.

➔ pages 12 à 14 et 16 - 17

SOMMAIRE

- Communes, un patrimoine en danger **P** 3
- École : sortie à la BA 105 **P** 4
- ALPM Section Tennis de table : **P** 5
- Le club CPN La Catignolle est né ! **P** 6 - 7
- Repas des aînés **P** 7
- Les actus de la Sauvegarde **P** 8 - 9 + 15
- Les actus du CDF **P** 10 - 11
- Voirie et sécurité **P** 12 - 14 + 16 - 17
- Sygom : conteneur à ordures ménagères **P** 15
- Les sentes font leur chemin **P** 18 - 19
- Gazouillis Le faucon crécerelle **P** 20 - 21
- ERDF : élagage et démarchages frauduleux **P** 22 - 23
- Recensement 2016 **P** 24
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 25 - 32
- Correspondant Défense PMI Armée de l'air **P** 28
- La photo de saison de Pauline **P** 28
- Jeux & Solutions **P** 33 - 34
- À votre service **P** 35 - 36



Communes, un patrimoine en danger : faisons cause commune

➔ page 3



Les sentes font leur chemin : gros déboussaillage à Châteauneuf & aménagements

➔ pages 18 - 19



SyGOM : 15 € remboursés sur l'achat d'un conteneur à ordures ménagères

➔ page 15

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER FAISONS CAUSE COMMUNE



À la suite de la très large mobilisation au côtés de leurs élus locaux partout en France le 19 septembre, les citoyens ont été appelés à signer l'Appel du 19 septembre pour les communes de France sur change.org.

L'État a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Notre réponse est claire : c'est non ! Ces services concernent en effet tous les âges, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets, travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emplois...

Pour gagner ce combat citoyen et pour que l'Etat revienne sur son projet, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a appelé tous les citoyens à rencontrer leurs élus, partout en France, le 19 septembre 2015, opération qui a rencontré un très grand succès.

Ce vaste élan s'inscrit dans le cadre d'un large dispositif de mobilisation. Les citoyens ont été invités à signer l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, en ligne sur le site www.change.org depuis le 24 août. Une campagne de communication a été déployée à grande échelle, en particulier par la diffusion d'un Manifeste, d'une affiche, d'un clip video. La campagne est également largement relayée sur les réseaux sociaux (fil twitter et page facebook dédiés).

Des faits et des chiffres !

C'est écrit dans la loi de finances...

- 3,67
milliards
d'euros

c'est la baisse globale des dotations aux collectivités locales en 2015 (soit une baisse de 8,8% en 2015 et près de 12% depuis 2014 !!)

56,4%
de cette
baisse

**a concerné les communes
et les intercommunalités
(soit 2,076 milliards d'euros)**

**Et, dans le même temps, l'État impose
de nouvelles dépenses aux communes !!!**

1
milliards
d'euros

Par exemple, plus d'**1 milliard d'euros doivent être dépensés par les communes** pour les activités des enfants, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (compensés seulement à hauteur de 400 millions d'euros par l'État).

D'où cette équation implacable : Dotations en baisse + nouvelles dépenses imposées = asphyxie programmée des communes de France = moins de services à la population



La Mer à votre porte

VENTE DE POISSONS,

COQUILLAGES ET CRUSTACÉS



Isa vous accueille
tous les **JEUDIS** de 15 h à 18 h 30
Parking de l'école à côté de la boulangerie
06 88 90 88 78



GASTRONOMIQUE ET ARTISANAL

organisé par l'Association de parents d'élèves de l'école de Port-Mort
avec le support du Comité des fêtes

Dimanche 13 décembre
MAISON DE VILLAGE
9 h - 18 h

Renseignements | Anne Quénault | **06 14 74 62 61**

Sortie à la BA105..!



© Service photo BA 105

Le correspondant défense de la commune, Alain Salles, a organisé, avec l'accord de Bénédicte Lacaille, directrice de l'école, une visite de la base aérienne 105 à Évreux le 1^{er} juin 2015. Pour des raisons pratiques, seuls les enfants des cours moyens et cours élémentaires y étaient conviés.

La matinée a commencé par la visite de l'avion Transal, destiné à parachuter militaires, engins et matériel. Les enfants ont même pu monter, par petits groupes, à bord du cockpit, pour s'installer aux manettes. Le photographe de l'armée a immortalisé le groupe devant l'avion et chaque enfant recevra sa photo souvenir.

Les enfants ont ensuite été pique-niquer au mess des officiers. L'après-midi s'est poursuivi par la visite de deux types de véhicules de pompiers et ont été sensibilisés au maniement des lances à incendie. Ils ont ensuite été questionnés sur la conduite à tenir en cas d'incendie (appel au 18, signaler sa présence, sortir de l'habitation rapidement et à défaut respirer l'air près du sol). Il leur a aussi été expliqué l'intérêt des détecteurs de fumée rendus obligatoires cette année et les dangers encourus lorsque les parents utilisent de l'essence ou de l'alcool à brûler pour allumer un barbecue.

Des photographies ont été prises tout au long de la journée et ont été montées, par une maman experte en la matière, sous forme de film, avec tous les clichés des autres sorties scolaires, pour être projeté avant le spectacle de fin d'année organisé par l'école.

Compte tenu du succès rencontré, la visite sera à priori reconduite l'an prochain, pour les élèves des classes de moyenne section jusqu'au CE1.

■ PASCALE LACHINE - TEXTE & PHOTOS



■ Les enfants ont même pu monter, par petits groupes, à bord du cockpit d'un Transal, pour s'installer aux manettes.



■ Les enfants ont eu la joie de découvrir deux véhicules de pompiers spécialisés dont un FPTL (Fourgon Pompe Tonne Léger) qui assure la défense incendie des bâtiments dans la base, ci-dessus, et un VMA (Véhicule Mousse Aéroport) dont la mission est d'intervenir sur les incendies d'avions, ci-contre.





Association de loisirs

Section tennis de table

Cela fait maintenant plus de 35 ans que je vis à Port-Mort. J'ai connu l'ALPM pratiquement dès mon arrivée et plus particulièrement la section Tennis de Table.

Au fil des années, j'en ai pris la responsabilité et je m'occupe plus particulièrement du créneau **Adultes** (à partir de 21 h), Frédéric Lucas assurant la section **Enfants** (à partir de 20 h). Il y a encore quelques années, nous avions un effectif adultes nous permettant d'inscrire trois équipes de quatre joueurs en championnat mais aussi d'avoir quelques joueurs qui ne souhaitaient simplement que venir faire des échanges de balles et passer un bon moment le vendredi soir.

Lors de notre participation au dernier Téléthon, nous avons organisé un tournoi ouvert à tous, enfants et adultes de Port-Mort ainsi qu'aux Communes aux alentours.

Quel ne fut pas mon plaisir de recevoir des joueurs de Tourny, plus particulièrement l'un d'entre eux que je connais depuis longtemps et qui était venu avec un album de photos souvenirs des rencontres passées depuis ces nombreuses années entre nos deux équipes ainsi que celles de Guiseniers, Saint-Pierre-La-Garenne, Fresne-l'Archevêque, Hennezis, Breuilpont, etc..

Que de bons souvenirs nous retrouvons sur ces photographies ou coupures de journaux, avec la fierté de voir que nos équipes respectives s'étaient particulièrement bien comportées, obtenant de très bons classements à la fin de chaque saison.

Mais ça, c'était avant comme dit si bien la publicité.

Aujourd'hui le bilan n'est plus aussi brillant, depuis 2 ans, nous avons dû mettre la section **Adultes** en sommeil faute d'adhérents.

Heureusement qu'il y a encore les enfants pour maintenir l'activité et c'est surtout grâce à eux que le Tournoi de fin d'année 2014 ainsi que le Téléthon 2014 ont pu avoir lieu avec un beau succès.

Tournoi de fin d'année 2014 :

- 18 enfants inscrits
- 8 adultes (que nous avons réquisitionnés parmi les accompagnateurs !)

Téléthon 2014 :

- 18 enfants inscrits ;
- 14 adultes (dont 4 joueurs venant de Tourny)

Nous sommes particulièrement satisfaits de ces deux tournois qui ont permis aux participants de passer une bonne soirée dans la bonne humeur.

Quelques matchs furent très disputés et il a fallu pour certains mouiller le maillot afin d'arracher la victoire.

Le tournoi pour le Téléthon nous a permis de faire une bonne recette avec la vente de crêpes, sandwiches, boissons et billets de tombola.

La totalité de la somme récoltée a permis de « gonfler » l'enveloppe globale du Téléthon de Port-Mort.



Christian Mérieux

■ Au Tournoi de fin d'année 2015 ce sont les enfants qui ont assuré le plus grand nombre de joueurs et chacun est reparti avec sa récompense.

Pour le Tournoi de fin d'année 2015, le bilan n'est pas aussi positif, le nombre de participants ayant encore diminué.

Une fois de plus, ce sont les enfants qui ont assuré le plus grand nombre de joueurs.

Pour les **Adultes**, la venue de joueurs de Tourny que nous avions invités a permis de « sauver » le tournoi que nous aurions dû annuler sans leur présence faute de compétiteurs.

Toutefois les matchs, très disputés, se sont déroulés dans une très bonne ambiance et tout le monde est reparti avec une récompense.

Nous tenons à remercier particulièrement Gavril Hossu qui nous a offert les coupes récompensant les vainqueurs des différentes catégories.

Encore merci à tous les participants de leur présence et nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine.

Et l'avenir ?

En attendant, nous ne désespérons pas que des joueurs retrouvent le chemin de la **Maison de village le vendredi soir à 21 h pour les Adultes** afin de relancer cette section et passer de bons moments ensemble.

Nous ne recherchons pas exclusivement des champions de la petite balle mais aussi des personnes ayant envie de passer un bon moment, de s'amuser tout en se dépensant sainement pour garder la forme.

Nous n'attendons que vous pour relancer l'activité, en espérant qu'elle ne restera pas définitivement en sommeil.

■ CHRISTIAN MÉRIEUX - FRÉDÉRIC LUCAS



© Droits réservés



Le club CPN La Catignolle est né !

■ Dernières interventions du jeudi après-midi à l'école.

- 16 avril : Exploration des bords de Seine et d'une roselière.
- 28 mai : À la recherche des papillons et à l'écoute des arbres en lisière du Bois de la Catignolle.
- 25 juin : Mais où est donc la Mare aux Grenouilles ?

Entre 15 et 18 enfants ont participé à chacune de ces animations. L'année scolaire 2014/2015 s'est terminée par une remise de diplômes et de récompenses aux gagnants des différents jeux et concours organisés durant ces sorties. Il y en a eu pour tout le monde !



■ Vous avez vu ? C'est quoi cette plante ?! Jean-Louis..!

■ Un après-midi sur les coteaux du Château Gaillard.

À midi, le samedi 4 juillet, 16 parents et enfants se sont retrouvés pour pique-niquer, au frais, dans la forêt qui domine Château-Gaillard. Malgré la chaleur ils sont ensuite partis à la découverte de l'extraordinaire biodiversité des coteaux calcaires et des actions entreprises pour conserver et protéger ce milieu caractéristique de notre région (voir encadré). Cet après-midi a parfaitement illustré la volonté du club d'agir au niveau des familles pour que parents et enfants puissent, ensemble, profiter du plaisir d'être au contact de la nature « ordinaire » qui les entoure.

■ La Première Nuit de la Rentrée.

Le vendredi 4 septembre le Club C.P.N. a organisé la 1^{ère} Nuit de la Rentrée. Tout a commencé à 19 h 30 par un pique-nique dans la grande salle de la Maison pour Tous. À 21 h la trentaine de participants (adultes et enfants) se sont retrouvés devant le « piège » à papillons de nuit (lampe + drap blanc) installé sur la pelouse ; malgré la fraîcheur et l'humidité, une douzaine d'espèces différentes ont pu être observées et admirées. Cette découverte a été complétée par la projection en salle d'un montage photos. Le ciel restant désespérément nuageux, les trois animateurs de l'Association

d'astronomie de Louviers n'ont pas pu installer leurs lunettes et télescopes ! Ils ont cependant captivé l'auditoire en projetant des photos du ciel ainsi que deux documentaires. Un peu avant minuit chacun est rentré chez soi, conscient de la toute petite place de l'Homme dans l'univers et de la nécessité de préserver un environnement de qualité sur notre planète...

■ Assemblée constitutive de la nouvelle association !

Le Club C.P.N., qui n'était jusqu'à présent qu'un simple groupe librement constitué est maintenant devenu en association Loi 1901. Elle a eu lieu le samedi 26 septembre à 18 h. Après présentation et discussion, la trentaine de personnes présentes a voté à l'unanimité le projet de statuts. Elle a aussi approuvé le nouveau nom qui maintient l'appartenance à la Fédération nationale des C.P.N. en y ajoutant un ancrage dans l'environnement local : Club Connaître et Protéger la Nature « La Catignolle ».

Un Conseil d'Administration Provisoire de 8 personnes a été élu. Il sera renouvelé au printemps 2016 lors de la Première Assemblée Générale. Jusque-là, Jean-Louis Breton, Guillemette Alquier et Bernard Bauduin assureront les fonctions respectives de Président, Secrétaire et Trésorier.

■ Déjà beaucoup de projets...

Avant la fin de l'année :

- Démarches officielles (déclaration en Préfecture, publication au Journal Officiel, souscription d'une assurance, ouverture d'un compte bancaire, première campagne d'adhésions...).
- Publication d'un bulletin de liaison des adhérents.
- Présentation de l'association aux autres associations de Port-Mort pour rechercher la complémentarité et la cohérence des actions.
- Exposition sur la biodiversité (photos de Yann Arthus-Bertrand + photographes locaux).
- Sortie nocturne à l'écoute de la nature.
- 12 décembre (10 h) : Observation des oiseaux sur la Réserve de la Grande Noë avec une animatrice de Groupe Ornithologique Normand. Les inscriptions sont ouvertes !

Premier semestre 2016 :

- Reprise des interventions à l'école primaire de Port-Mort
- Première Assemblée Générale
- Opération sauvetage des amphibiens avec la Société Ecologique du Canton des Andelys
- Sorties La Nature en famille : « La forêt l'hiver », « À la découverte des orchidées »...
- Participation au Festival Art et Nature, organisé à Port-Mort par la Ligue Protectrice des Oiseaux, le week-end des 30 avril et 1^{er} mai
- Chantier d'entretien et de mise en valeur d'un site d'intérêt écologique de la commune (en partenariat avec la Municipalité)...

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires que vous souhaitez, pour rencontrer les animateurs ou pour rejoindre les premiers adhérents :

06 37 09 66 24 - cpn.port-mort@orange.fr

■ JEAN-LOUIS BRETON

PHOTOS PASCALE LACHINE



■ Quel plaisir de pouvoir grimper aux arbres en toute sécurité et sans les abîmer. On échappe ainsi à la *Bugrane gluante* qui sous son bel aspect est un vrai pot de colle comme son nom l'indique. Pas déplaisant non plus d'enrichir ses connaissances naturalistes... bien installés à l'ombre !



Repas des aînés

Bon nombre, cette année, s'est trouvé avec surprise convié à la sympathique « sauterie » annuelle offerte par la municipalité : en effet, la règle veut que toute personne résidente dans la commune fêtant ses soixante bougies dans l'année est éligible !

Ce rendez-vous qui perdure depuis de nombreuses années est fondé sur un principe : de jeunes Pormortais servent aux aînés un repas dansant préparé par l'Auberge et la pâtisserie communales et animé par un bénévole.

Sur les 330 invitations envoyées - et oui, environ un tiers de notre population était concerné cette année ! - 124 personnes ont répondu présent.



Le fidèle Raphaël s'est cette année fait épauler par de bonnes volontés exclusivement féminines : des habituées, Audrey Vignolet, Célia Barrière, Louisa-Marie Tricoteaux, Ludivine Gilbert, Laurine Vincent, Marine Houssais et deux nouvelles recrues, Alexia Regnault et Isabeau Compigne. L'incontournable Christian Mérieux, « sexa » lui aussi depuis peu, était comme à l'habitude préposé à la sonorisation.

■ ALAIN CLERFEUILLE
PHOTOS FLORELLE CHAPELLE



■ Deux aînés se rencontrent : Robert Berthier qui a soufflé ses 60 bougies il y a 34 ans et notre maire qui les soufflera d'ici la fin de l'année !



■ Christian Mérieux à la sono et les filles du service.



Les Actus de la Sauvegarde

par **Marie-Christine Baron**

Nettoyage du bord de Seine | Dimanche 17 avril



Pascale Lachine

Bonne participation des Pormortais petits et grands, adhérents ou non, qui semblent de plus en plus nombreux à s'intéresser à leur environnement, mais il manque encore beaucoup de volontaires ! Merci à toute l'équipe municipale qui répond toujours en nombre à nos appels, et à Jean-Louis Mansois qui a la gentillesse de nous prêter sa barque pour élargir notre nettoyage aux rives. Encore une récolte « malheureusement trop bonne » mais quand même moins importante qu'en 2014 à la même époque ! Chance : le soleil était au rendez vous, ce qui a rendu beaucoup plus agréable cette opération printanière. Le pot le l'amitié offert par l'ASSPM suivi d'un pique-nique au bord de Seine fort agréable a clôturé cette opération *nettoyage de printemps* !



Pascale Lachine

■ Toutes les générations participent dans la joie et la bonne humeur avant un pique-nique bien mérité au vu de la « récolte » optimisée grâce à la barque de Jean-Louis pilotée par François !

Don à l'ASSPM

Nous tenons à remercier vivement les Anciens Combattants pour le don de 100 € fait à notre Association, lors de la clôture des comptes de leur Association.

Découverte des sentes | Dimanche 7 juin

La « Commission Sentes & Chemins » a organisé une balade afin de découvrir les chemins récemment réouverts par quatre membres du conseil municipal. Une boucle partant de la Maison de village, passant par la Vieille tour et le donjon de Châteauneuf et se terminant à la mairie a ainsi été parcourue par une bonne cinquantaine de marcheurs attentifs aux commentaires historiques dispensés tout au long de l'itinéraire par Christian Lordi.

Une superbe météo a rendu encore plus agréable cette matinée parfois « sportive » qui s'est terminée par un pot offert et organisé par la Mairie.

Quelques courageux ont enchaîné sur un pique-nique afin de continuer la journée au Château de la Roche-Guyon comme prévu : là encore la découverte du Parc Anglais ouvert exceptionnellement ce jour là a ravi les amateurs !



Alain Clerfeuille

■ Une bonne cinquantaine de marcheurs attentifs aux commentaires historiques de Christian Lordi était présente lors de ce parcours ensoleillé.



Alain Clerfeuille

■ Après une rude montée de la sente de la Chapelle Saint-Martin en venant de la Roche, passage devant les vestiges troglodytes malheureusement tagués à souhait...

■ Évènement à la Vieille tour | Dimanche 13 septembre

L'ASSPM en lien étroit avec la Mairie est très attachée à mettre en œuvre une politique de préservation et de promotion du Patrimoine ; nous sommes fiers de cette première et grande étape célébrée avec succès lors d'un évènement exceptionnel : **Balade, inauguration et méchoui** bien « arrosés » à la Vieille tour, dont le site était pour l'occasion ouvert au public.



Marie-Christine Baron

Une bonne centaine de visiteurs entre les marcheurs du matin - balade organisée et commentée par Christian Lordi -, les personnes venues pour l'inauguration, le méchoui, et les promeneurs de l'après midi !

Bravo et merci à tous les courageux qui ont honoré notre fête, et aux bénévoles et équipe municipale qui nous ont aidés à maintenir cette animation en bravant le mauvais temps !

Avant de procéder à l'inauguration officielle de la Tour Christian Lordi, Maire de Port-Mort, a fait un petit exposé historique que vous pouvez retrouver sur le site Internet communal dans la rubrique Patrimoine. L'inauguration était suivie d'un vin d'honneur offert par l'ASSPM.



Claudine Le Pêcheur

■ Le ruban tricolore de l'inauguration coupé en bonne et due forme par Monsieur le Maire assistée par la princesse Pauline et ses chevaliers.



Claudine Le Pêcheur

■ Bien avant 7 h, Michel Lucet avait déjà entamé la cuisson du mouton sous la pluie et il est en fin de cuisson relayé par adjoint et conseiller.

Beaucoup de travail et d'organisation mais superbe ambiance et dévouement extraordinaire de tous !

Dès 7 h, ils étaient tous là pour assurer l'installation d'un campement de secours très « d'époque » au pied de la Tour et la cuisson du mouton pilotée par Michel Lucet était en route !

À 10 h 30, les marcheurs étaient au rendez-vous à la Maison de village pour arriver à pied comme prévu à la Tour et à midi les soixante dix inscrits au méchoui se sont tous présentés ! Heureusement car le mouton était prêt ! Un grand merci à Sylvain Regnault, boucher de Port-Mort : le mouton était excellent ! Marie Thériaux a captivé son public en présentant ses ruches, la vie des abeilles, la fabrication du miel et en répondant aux questions qui elles aussi « pleuvaient »...

Le Jury a eu le plaisir de remettre au gagnant du plus beau costume, Pauline, la superbe médaille en chocolat - représentant la tour bien évidemment ! - offerte par la boulangerie de Port-Mort. Pas de perdants : les chevaliers ont eu leur part de bonbons aussi !

Marie-Christine Baron, Présidente de l'ASSPM, a remercié toutes les personnes qui sont venues s'associer pour donner à cette manifestation le caractère particulier qu'elle méritait.

Nos remerciements pour cette réussite s'adressaient aussi à Serge et Patrick Coupé adhérents ASSPM et précurseurs de la mise en valeur de la Tour, Monsieur le Maire et les Conseillers pour l'association qu'ils s'efforcent de faire du passé, du présent et de l'avenir, toute l'équipe communale pour l'énorme travail d'entretien et les Associations et particuliers qui ont financé ce projet.

Encore un grand merci à tous

■ M-C B



Claudine Le Pêcheur

■ Jeux et activités ont ponctué l'après-midi.

LA RESTAURATION EN CHIFFRES

La restauration de la Tour a été réalisée en trois tranches en 2012-2013-2014 pour un montant total de 34 585,50 € financés par les subventions suivantes :

- Subvention parlementaire de M. Franck Gilard 5 000 €,
- dons privés portmorts et extérieurs de 2 470 €,
- don de l'ASSPM et du Lion's Club 1 300 €,
- subventions communales cumulées de 22 100 €,
- remboursement par l'État du FC TVA de 3 953 €.



Les travaux de restauration ont été effectués par l'entreprise de maçonnerie **Sylvain DEHENUX** sise à Étrépagny (Eure).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Samedi 31 janvier 2016



Actus

par Patrick & Pascale Lachine
photos Pascale Lachine - Alain Clerfeuille



↘ Foire à tout et exposition de peintures

Dimanche 24 mai



Il est 5 heures, Port-Mort s'éveille !

Les membres du Comité des fêtes, des bénévoles et des conseillers municipaux sont déjà à pied d'œuvre pour décharger du matériel, installer barrières et panneaux.

En ce dimanche de pentecôte, c'est la foire à tout et dès 5 heures 30, il faut placer, dans la cour de l'école, les exposants les plus matinaux. D'autres, voire les mêmes, montent le stand de restauration rapide et installent les tables et chaises.

Au bout de quelques heures, la cour est remplie et les visiteurs déambulent dans les larges allées, à la recherche de trésors et de bonnes affaires ! Le soleil est au rendez-vous et les membres du Comité des fêtes s'affairent pour préparer puis servir merguez, saucisses, andouillettes et frites !

La foire à tout bat son plein et les allées sont noires de visiteurs ! Le stand de restauration rapide s'est transformé en glacier/crêpier, aux manettes toujours les infatigables bénévoles ! Pendant ce temps-là, dans la maison du village, des passionnés de peinture et de photos ou des curieux regardent avec attention les œuvres classiques et modernes exposées.

Le soleil se couche doucement, entraînant le départ au fil de l'eau des exposants... Tous sont satisfaits de cette première foire à tout dans la cour de récréation et se donnent rendez-vous pour la prochaine...



Ensuite, les bénévoles démontent, rangent et nettoient pour que les enfants retrouvent leur belle cour de récré... Il est 22 heures, la fatigue est là mais un sourire de contentement se lit sur leurs visages !

Nos remerciements aux élus, et aux bénévoles venus aider le comité des fêtes qui ont fait de cette première foire à tout dans la cour de l'école une réussite.



↘ Arbre de Noël

Dimanche 6 décembre | 15 h
MAISON DE VILLAGE

- Spectacle de magie & sculpture de ballons par Clément Leguidcoq
- Photo avec le Père Noël
- Distribution de chocolats
- Maquillages et tatouages enfants par l'Association des parents d'élèves de Port-Mort
- Goûter



↘ Fête du village Soirée Philippe HeNGo

Un Gainsbourg peut en cacher un autre
Samedi 27 juin



Par une fin de journée très estivale, après l'apéritif offert par la municipalité et le tirage de la tombola par des jeunes de Port-Mort (Djibril, Pauline, Max...), les convives du Comité des fêtes se répartissent dans la maison du village, autour de tables installées en forme de tentacules autour de la scène.

Philippe Hengo a animé, chanté et fait dansé les Pormortais, conservant de son maître Serge Gainsbourg, la gestuelle et la tessiture, sans trop en faire. Au fur et à mesure du spectacle, il a invité quelques convives courageux à monter sur scène pour de « chauds » duos. Au milieu de la nuit, la salle s'est transformée en *dancefloor*. Et à presque trois heures du matin, les derniers invités quittaient la salle, ravis de leur soirée !



LE COMITE DES FÊTES DE PORT-MORT ORGANISE

Super soirée dansante

Avec Repas

Animée par le chanteur guitariste

Roadney Bocquet

(première partie d'Hélène Ségara au Cadran d'Evreux
Grand Succès l'an dernier à Port Mort)

Samedi 21 novembre à 19 h 30

Maison de Village de Port-Mort



Apéritif et ses amuse-bouches
Choucroute (complète)
Fromage
Dessert surprise
Boissons non comprises
Bière pression

Prix : 20 €. Enfant moins de 12 ans

Info et réservation : 06 89 34 54 95 ou 02 77 02 02 52

REPOSE AVANT LE MARDI 17 NOVEMBRE

↘ Fête de la musique Dimanche 21 juin

Tout portait à croire qu'une fête de la musique un dimanche soir pourrait ne pas être un succès, eh bien non ! Sous un soleil splendide, à partir de 18 h les trois groupes ont procédé aux réglages des amplis et des éclairages... Le vent leur a quand même joué quelques tours faisant entendre quelques larsens...

Le concert a débuté par les *Watch It*, puis *Balad swing* a enchaîné pour se terminer par *Scalde* passant en revue quelques standards anglais et de la chanson française.

Une petite pause du premier groupe a permis à un tout jeune guitariste de faire ses premiers pas sur scène avec sa guitare Folk... D'ailleurs, il est à espérer pour l'an prochain que d'autres musiciens amateurs fassent découvrir leur instrument de musique au public.

Pour le plus grand plaisir du public, Dominique, du Café de Port-Mort, a proposé des rafraîchissements au public de plus en plus nombreux au cours de la soirée, pendant que les bénévoles du Comité des fêtes servaient, comme à l'accoutumé, merguez, chipolatas, frites et tout cela pendant les 4 heures de show...



Voirie, circulation, les grands travaux de l'automne

Grande rue

Les constats évoqués ci-dessous ont amené le Conseil municipal à prendre des mesures afin d'améliorer les conditions de circulation sur la Grande rue.

La Grande rue / RD313 est un axe de circulation régionale majeur avec un trafic moyen de 2 500 véhicules / jours (sens cumulés), la règle de la priorité à droite impliquée par les panneaux en entrées de commune est bien peu respectée et la limitation de vitesse bien souvent dépassée ;

Certaines rues débouchantes sur la D313, faisant l'objet de cette priorité, sont « invisibles » à l'utilisateur inhabitué et leurs intersections sont particulièrement dangereuses :

- > Sens Gaillon - Vernon : rue de Seine, rue Pointe-Mulle, rue du port ; l'intersection avec la rue Haguerite offre quant à elle plus de visibilité ;
- > Sens Vernon - Gaillon : rue de la Mi-Voie, rue Delamotte.

Afin de pallier ces faits, il a été décidé de prendre les mesures suivantes :

- mise en place de panneaux « Cédez le passage » avec balisage afférent au sol au niveau des intersections suscitées ;
- les panneaux aux intersections des rues de la Mi-Voie et de Seine seront clignotants* ;
- matérialisation de deux passages piétons au niveau des feux tricolores rue du moulin à vent et sur la D313 venant de Vernon ;
- mise en place d'une « zone 30 » de la rue de Seine à la sortie du parking de l'école (plus de détails en page 14) ;
- pour raisons budgétaires et de fluidité de circulation le projet d'écluses vers l'arrêt de car de la mare a été abandonné mais il a été décidé de mettre en place :

> une zone de stationnement interdit (vers Vernon) : du 67 au 71, matérialisé par un balisage jaune sur la bordure de voirie ;

> des panneaux clignotants* « Passage enfants » : au niveau de l'arrêt de car de la mare.

*Déclenchement automatique à l'arrivée d'un véhicule.



■ À l'approche du cœur de la commune, la voiture du photographe souligne le débouché sur la droite en queue de billard de la rue Delamotte sur la Grande rue venant de Vernon, autrement peu décelable....



Alain Clerfeuille

■ Les habitués respectueux et attentifs connaissent le piège de la rue de la Mi-voie débouchant sur la droite en entrée de commune en venant de Vernon. Mais même le plus prudent des touristes pourra se faire surprendre par un véhicule sortant de ce qui ressemble à s'y méprendre à une entrée de terrain...



POURQUOI

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h.

Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton.

En cas d'accident avec piéton, la probabilité de causer la mort est, selon les vitesses, de :

- 100 % à 70 km/h (~19 m/s),
- 50 à 80% à 50 km/h (~14 m/s),
- ~10% à 30 km/h (~8 m/s).

C'est en raison de cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés et les vélos sur la même chaussée. Elle permet également aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche.

Source : Certu - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Le gros des travaux au centre du village



Alain Clerfeuille

Pendant un peu plus d'une dizaine de jours le trafic sur la Grande rue au cœur du village va être grandement perturbé avec la mise en place d'une circulation alternée. D'importants travaux de voirie vont effectivement débuter le **lundi 9 novembre de la rue de Seine à la rue des Loges**.

Ceux-ci ont été initiés pour respecter l'obligation de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des arrêts de cars. Cette mise aux normes permettra par exemple à une personne en fauteuil roulant de monter ou descendre d'un car sans problème.

Nous profitons de ces travaux pour élargir, autour de ces arrêts, les trottoirs afin qu'ils répondent eux aussi aux normes. Les accès aux trottoirs seront eux aussi rendus accessibles aux PMR.

Ces travaux, la tentative de réduction de la vitesse des usagers automobilistes et l'amélioration de la circulation piétonnière, entraîneront sur toute cette portion une modification de la largeur de la voirie, qui se verra réduite à 6 m, et les 1,2 m environ ainsi gagnés permettront aux trottoirs de part et d'autres de la rue de se voir confortablement élargis (largeur minimum 1,62 m).

La circulation automobile sera soumise aux règles d'une « zone 30 » à partir de la rue de Seine jusqu'à la sortie du parking de l'école.

Quatre passages piétons dont deux nouveaux au niveau de la mairie et avant le carrefour avec la rue des Loges seront mis aux normes, marquage en relief au sol pour les personnes malvoyantes.

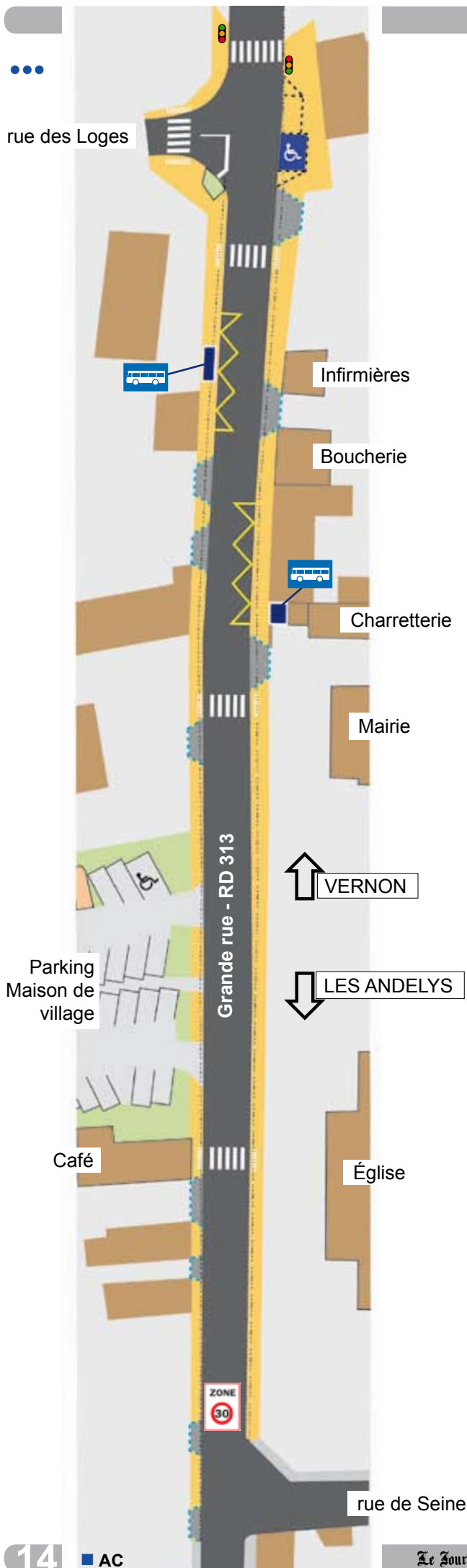
Un stationnement handicapé supplémentaire sera aménagé au niveau de la boulangerie.

Un arrêt de car en casquette sera installé sur le trottoir en face du local d'infirmières et un deuxième arrêt est en cours d'aménagement par des élus dans un petit local inutilisé de la mairie, en bord de route.



Alain Clerfeuille

■ Une partie du petit local attenant à la charretterie de la mairie est en cours de recyclage par des élus afin de le convertir en abri bus.



rue de Seine

Afin d'éviter ce genre de désagrément...



Profitez de l'offre du Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères !

Le SYGOM participe à l'acquisition de votre bac à ordures ménagères !



- 15 €



Afin d'aider les habitants qui désirent s'équiper d'un conteneur pour leurs ordures ménagères, le SYGOM vous rembourse 15 € sur son achat !

- Chacun est libre d'acheter son conteneur où il le souhaite et le soutien est accordé sous forme de remboursement sur présentation de pièces justificatives.
- L'offre est destinée exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire du SYGOM et est limitée à un remboursement par foyer. Seuls les conteneurs acquis après le 15 septembre 2015 sont concernés par cette opération.
- Le conteneur devra impérativement être d'un volume compris entre 120 et 240 litres, conforme à la norme EN NF 840 et destiné exclusivement aux ordures ménagères.

Avant d'acheter votre conteneur procurez-vous le formulaire de remboursement* et consultez le règlement dans son intégralité

Pour toute question, merci de contacter le SYGOM :
02 32 54 47 64
contact@sygom.fr

* Les formulaires et règlements sont disponibles sur simple demande auprès des services du SYGOM : contact@sygom.fr

* formulaires et règlements également disponibles en mairie et sur www.port-mort.com

Le Gravier a son enclos !



Alain Clerfeuille

Vous pouvez maintenant être rassurés, nous n'avons pas laissé tomber, même si vous aviez remarqué que les friches étaient pour un temps revenues. Nous étions tant occupés à trouver notre clôture qu'entre temps la nature a fait des siennes ! Mais nous avons repris le tout en main, et espérons que vous appréciez notre travail ! La clôture financée et posée par l'ASSPM a été mise en place par notre petite équipe dès début juillet ! Il faut savoir que ce « caillou » étant malheureusement tombé de la « botte de Gargantua » dans un terrain privé, seule l'ASSPM gère ce site en accord avec le propriétaire du terrain et que les actifs se résument à trois personnes !!! Alors merci de votre tolérance et si vous le souhaitez sachez que nous sommes toujours preneurs de bonne volonté pour nous aider !

■ M-C B

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



VENDREDI 4 > 19 h | Soirée tennis de table
SAMEDI 5 > 11 h | Animations diverses | Maquillage - tatouage enfants à partir de 13 h | Restauration sur place
TOMBOLA pendant les 2 jours

avec la participation de
 Association des parents d'élèves de Port-Mort • Auberge des pêcheurs
 Boucherie - Charcuterie Regnault • « La Baguette Magique » • Café de la mairie



Quartier de Châteauneuf

Suite à la consultation des habitants concernés, le Conseil municipal du 3 novembre après analyses des remarques et des suggestions de chacun a modifié son vote du 1^{er} septembre. Malgré les accrochages qui ont eu lieu aux extrémités de la rue de Châteauneuf, le Conseil a décidé d'essayer de maintenir la circulation en double sens dans cette rue en y apportant quelques améliorations, le maintien du double sens de circulation étant un souhait majoritaire des réponses des riverains.

La délibération fait suite aux constats suivants :

- 1) Problèmes de croisements éventuels du carrefour de la Côte de la Table au virage de la rue de Châteauneuf.
- 2) Virage dangereux dans le bas de la rue de Châteauneuf avec risques de collisions dus au virage coupé.
- 3) Croisement des véhicules difficile.
- 4) Risques de collision au carrefour entre la rue de Châteauneuf et la rue du barrage, non-respect des priorités à droite et vitesse excessive. Idem au carrefour de la rue du Barrage et la rue de la Vieille Tour.
- 5) Sortie difficile de la rue du Barrage sur la RD313, non-respect de la priorité à droite.

Afin de pallier ces faits, les mesures suivantes ont été prises :

- 1) Il a été décidé de rendre prioritaire la circulation rentrante sur les 150 premiers mètres. Le maintien du miroir prévu dans le virage permettra au trafic aussi bien descendant la rue de Châteauneuf que entrant par la RD313 de visualiser les véhicules arrivants. La pose d'un stop, au carrefour sur la rue du Château, qui concerne les véhicules de service, est maintenue.
- 2) Dans le virage le stationnement sera interdit et l'interdiction matérialisée sur les bordures de trottoir. Une ligne médiane sera peinte au sol afin de prévenir les virages coupés.
- 3) À partir du virage, la rue de Châteauneuf restera interdite aux véhicules de plus de 3,5 t (sauf livraison) et un fléchage vers la rue du Château sera mis en place pour les véhicules intervenant sur le barrage et la centrale. Il est rappelé que les véhicules montant une côte sont prioritaires en cas de difficultés de croisement, sauf si le véhicule descendant est équipé d'une remorque.
- 4) Les diverses priorités à droite vont être matérialisées :
 - Ruelle Maillot pour le sens montant de la Rue de Châteauneuf.
 - Rue de Châteauneuf sens descendant pour la Ruelle Maillot.
 - Rue du Barrage sens montant sur la Rue de Châteauneuf.
 - Rue de Châteauneuf sur le sens descendant de la Rue du Barrage.
 - Rue du Barrage sur la rue de la Vieille Tour.
 - Rue de la Vieille Tour sur rue du Barrage descendant.

5) Installation sur la RD313 au niveau du carrefour d'un panneau clignotant à détection rappelant la priorité à droite de la rue du Barrage.

De plus un panneau plus grand, d'interdiction aux plus de 3,5 t va être mis à la place de celui actuel vieillissant ainsi qu'une indication de direction pour les véhicules de service. Il sera installé aussi un fléchage et panneau interdit aux plus de 3,5 t, au niveau du barrage pour éviter que les camions empruntent la Rue de la Roque.

Propositions non retenues par le conseil municipal :

- Nous tenons tout d'abord à préciser que la commune ne peut pas faire tout ce qu'elle veut sur la départementale et qu'elle doit avoir l'aval pour les aménagements sur celle-ci du Conseil Départemental (stop, feux tricolores, écluses...)
- Faire passer les camions de service du barrage, de la centrale et de WH2 par la rue Hagerite via les bords de Seine : le Conseil n'approuve pas cette solution car elle envierait la circulation sur 700 mètres de rues habitées incluant le potentiel de circulation dangereuse du virage du Château. Alors que l'option actuelle ne concerne que 150 m d'un tronçon de rue non habitée. De plus les riverains de Châteauneuf qui ont demandé à être consultés et qui ont émis cette solution, ont-ils questionné les habitants de la rue Hagerite ?
- Certains ont proposé d'élargir les voies : à beaucoup d'endroits cela est impossible au vu de l'urbanisation, maisons à ras des chaussées. Même sur le haut de la rue du Barrage, il ne suffit pas que d'araser les talus pour élargir la rue : sous l'arasement il n'y a pas de blocage de route ni de bitume et une rigole se formerait rapidement avec le risque que les véhicules s'embourbent en cas de croisement de véhicules. De plus il faudrait soutenir les talus fragilisés pour éviter qu'en cas de fortes pluies, certains riverains se retrouvent avec le champ dans leur garage ; cela c'est déjà produit et ils peuvent en témoigner.
- Mise en zone de rencontre avec limitation de la vitesse à 30 km/h. Un seul foyer a émis cette proposition. Après essais sur place il s'avère que si la vitesse de 50 km/h était respectée il n'y aurait pas de soucis. Nous verrons par la suite en fonction de la civilité de chacun.



Travaux électriques rue de la Roque

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure vient d'effectuer des travaux pour le compte de la centrale électrique Hydroforce Poses. Ces travaux ont consisté au passage en souterrain d'une ligne alimentant un nouveau branchement et compteur. Contrairement à ce que certains ont compris, il ne s'agit en rien d'une installation « d'utilité publique » dont les travaux ont été payés par des deniers de la Commune.

L'ensemble de ces travaux sont à la charge de la société Hydroforce Poses, laquelle a eu obligation, pour des raisons de sécurité, de se raccorder au réseau ERDF afin de pouvoir assurer la marche des appareils auxiliaires, en cas de non fonctionnement des turbines électriques.

Bien au contraire, la Commune a profité des tranchées ouvertes pour le compte d'Hydroforce, pour faire passer des fourreaux en vue de l'enfouissement du réseau électrique de la Roque et supprimer les lignes aériennes.



Les panneaux grisés sont existants.

- — — — — Portion du chemin communal de halage entre la rue du barrage et la rue du château dont l'entretien incombe contractuellement aux sociétés Hydroforce Poses et VNF.
- — — — — Portion de chemin, propriété de VNF dont l'entretien lui incombe, entre la rue du Château et la rue Haguerite parallèle au chemin communal de halage.
- - - - - Cheminement des camions de service d'Hydroforce Poses* (existant depuis 1995), VNF et dans le futur de WH2.

* Les camions de service d'Hydroforce Poses ont pour objet de transporter les amoncellements de déchets causant embâcle des entrées de turbines en amont de la centrale. Leur trafic dépend donc des conditions climatiques et des saisons : ainsi en période de crues hivernales le volume de déchets collecté augmente considérablement et peut nécessiter jusqu'à quinze passages par semaine. Ces interventions de nettoyage dues, en dehors des embâcles naturelles, en grande partie au manque de civisme, contribuent à la salubrité du fleuve.



Parcelles VNF et octroi de circulation

Les remarques sur le chemin de halage entre la rue du Barrage et la rue Haguerite étant récurrentes, nous voulons à nouveau donner des explications sur ce lieu.

Entre ces deux rues le chemin passe sur une partie de terrains privés de l'État, terrains gérés par VNF. La Commune n'a aucun pouvoir décisionnel sur ces parcelles. **Seul un droit de passage exclusivement piéton existe** et pas sur la totalité des parcelles mais **seulement sur une bande de 3,20 mètres en bord de l'eau**.

Donc sur la parcelle allant de la rue du Château à la rue Haguerite aucune circulation de véhicules est autorisée (*), excepté avec un accord écrit de VNF. De la rue du Barrage à la rue du Château, l'État propriétaire des parcelles a autorisé, depuis les années 1880, période de la construction du barrage, la desserte pour l'exploitation de celui-ci, puis il y a 30 ans celle d'Hydroforce Poses ainsi que prochainement WH2. Pour tout autre véhicule, un accord écrit de VNF est nécessaire.

(* Article R. 4241-68 du règlement général de police de la navigation intérieure.

Les sentes font leur chemin sans dépenser un sou...

■ Château de Châteauneuf

Afin d'entreprendre la remise en valeur des ruines du château, un grand travail de débroussaillage a été effectué par l'équipe municipale. À ce jour, le site protégé a été clôturé et interdit au public afin de sécuriser et de commencer la réhabilitation du site par les Monuments historiques (service archéologique régional).



■ Noyé sous cet enchevêtrement de végétation...



■ ... la base du donjon du fort de Châteauneuf !



■ La clôture mise en place afin de sécuriser le futur site de fouilles du fort de Châteauneuf.

■ Sente de la mare aux grenouilles

La réhabilitation de la sente de la mare aux grenouilles est en cours de la ruelle Maillot à la rue du barrage. L'objectif est de remettre en état la mare qui est un réservoir naturel réceptionnant l'eau de ruissellement. L'opération a demandé l'intervention d'un géomètre afin de borner précisément son cheminement.



■ Rue de la Vieille côte

Coté départementale un escalier et des barrières interdisant le passage des quads et des 4x4 ont été aménagés. Cet accès plus facile permettra aux promeneurs de rejoindre le site de la Croix de Bordeaux. **Barrières, rampes et marches ont été façonnées à partir de poteaux téléphoniques / électriques que la Commune a pu négocier de récupérer lors de l'enfouissement des réseaux de la Grande rue !**



■ Pupitres informatifs

Un premier pupitre rappelant l'histoire du lieu a été implanté sur le site de Saint-Ethbin ; environ treize autres seront à terme placés sur les autres sites historiques. Ces pupitres ont été **offerts par le Crédit Agricole** et les **plaquettes conçues et réalisées en interne**.



■ Barrières et obstacles

Devant l'incivilité de certains, nous sommes amenés à bloquer l'accès à ces chemins aux véhicules motorisés, soit par des pierres ou des barrières. Nous demandons à chacun d'entre nous de respecter ces lieux de promenade.



■ En bas de la rue de Seine l'accès au chemin de halage vers le barrage est bloqué par des **pierres de récupération** et la barrière protégeant le site de Saint-Ethbin est également **fabriquée à partir de « recyclats »**.

Balade sentes du 7 juin

Nous étions une trentaine de personnes à participer à la découverte des anciennes sentes remises en état par les conseillers municipaux. Un sentiment de satisfaction général s'est dégagé sur ce parcours, dirigé et commenté par Christian Lordi. Un pot offert par la municipalité a conclu cette sortie matinale ensoleillée.



■ Cet arbre fraîchement abattu lors du nettoyage d'une sente de Châteauneuf deviendra barrière en bas de la rue Haguërite, moyennant un peu de travail de façonnage !



■ Nos « quatre mousquetaires » dont l'huile de coude et l'ingéniosité permettent la remise en état de nos anciennes sentes et leur protection à moindre coût : d'avant en arrière, Alain Tréglos, François Labigne, Jean-Louis Mansois et Gilles Auloy

■ **GILLES AULOY, JEAN-LOUIS MANSOIS, ALAIN CLERFEUILLE**
PHOTOS JEAN-LOUIS MANSOIS, ALAIN CLERFEUILLE

GAZOUILLIS 20 par Guillemette Alquier

Le faucon crécerelle



© c-est-quoi.com

Le faucon crécerelle est un petit rapace de la taille d'un pigeon qui par certains côtés est bien étonnant. Vous l'avez sûrement observé, faisant le « saint esprit » (parce qu'il reste immobile en l'air, battant des ailes) au-dessus d'un champ, ou tout simplement posé sur un piquet faisant le guet, car c'est le rapace le plus commun en France après la buse.

Plumage : Madame et Monsieur diffèrent un peu. D'abord, ce n'est pas Monsieur qui frime, Madame est plus grosse que lui, d'un tiers environ, alors dans ces conditions... (comme chez tous les rapaces où le mâle est souvent appelé tiercelet de ce fait). Mais c'est quand même lui qui a la plus grosse moustache, faut bien se rattraper ! Le plumage est également différent, Madame a la tête châtain clair avec des « mèches » brunes, tandis que celle de Monsieur est plutôt gris-bleu. Monsieur a la queue grise avec une large bande noire à son extrémité, celle de Madame est barrée de noir tout du long avec une bande terminale plus large. Tous les deux ont un manteau roux taché de noir et le dessous crème avec des raies et tâches sombres. Le bec noir est crochu, rapace oblige, avec une cire jaune (membrane à la base du bec) et l'œil, grand, est foncé et cerclé de jaune. Les pattes sont emplumées, il y a quatre doigts pourvus d'ongles arqués, acérés et rétractiles. Ce sont les serres. Voilà un oiseau à qui je ne serrerais pas la patte !

Nidification : Pourquoi construire un nid, quand on peut profiter des anciens nids de corbeau par exemple ou d'un abri de falaise, de bâtiment ! Les parades nuptiales commencent dès février : Poursuites bruyantes dans les airs, Monsieur fait des cadeaux de nourriture à Madame : campagnol... (une femelle qui aime les souris, ça existe, mais à ce point là !). Ou alors, il fait semblant de fondre sur elle (c'est chaud ça !). Madame pond de 2 à 6 œufs crème tachés de brun roux. Monsieur et Madame incubent leurs œufs, enfin ...surtout Madame. Bébé sort de l'œuf 28 jours plus tard de duvet blanc vêtu. Un mois après, les jeunes quitteront le nid avec un beau plumage ressemblant fortement à celui de maman. Commence alors leur apprentissage auprès de leurs parents pendant

environ 4 mois...eh oui, il faut tout apprendre, surtout que les jeunes ont peur des souris au début. Vous pensez, ils n'en ont vu que des mortes pendant qu'ils ont été nourris au nid, alors des vivantes qui courent partout ! Les jeunes mettront deux ans à revêtir leur plumage adulte complet. Mais ils peuvent se reproduire à un an. Ah ces ados !

Nourriture : Les rapaces sont des carnivores. Le crécerelle se nourrit pour 90% de petits mammifères (campagnols, souris...). de grenouilles, insectes et parfois de petits oiseaux. Il met poils, plumes ou quelques os en pelote qu'il rejette par le bec après sa digestion. Beurk !

La chasse : Le faucon repère ses proies par un vol sur place dit en « saint esprit » ou par affut sur un piquet, un poteau... Pour cela il est aidé très fortement par sa vue. En effet, son champ de vision atteint 250 degrés. Sa vision est à la fois monoculaire indépendante et binoculaire combinée (aie !), soit 150 degrés sur chaque œil dont 50 degrés binoculaires (je plains l'oculiste qui devra lui faire des lunettes !). Il peut repérer un coléoptère à 50 m et un petit oiseau à 300 m, ou encore il peut distinguer un objet de 2 mm à 18 m de hauteur. Qui dit mieux ? Le faucon pèlerin qui repère une proie en mouvement à 6 km de distance. Mais où ai-je donc mis mes lunettes moi ?

Et en plus, comme quelques autres rapaces, il voit l'ultraviolet. Et alors me direz-vous ? Eh bien, les campagnols ou autre souris urinent et crottent à loisir, plus que régulièrement sur leurs parcours. Urine et fèces, invisibles pour nous pauvres humains, sont visibles dans l'ultraviolet. C'est ainsi que le faucon crécerelle repère ses territoires de chasse ! Et d'ici à ce que les campagnols mettent des couches...

Vol : Les ailes du faucon crécerelle longues, étroites et pointues rappellent la forme d'une faux (d'où le nom de faucon qui vient du latin falx : la faux). Elles lui permettent un vol rapide et puissant permettant le vol battu, les planés et le vol en « saint esprit ». On peut le voir souvent pratiquer ce dernier au dessus des prairies : l'oiseau face au vent, le corps presque à la verticale, bat rapidement des ailes pour se maintenir sur place. Ceci lui permet de scruter le sol et on peut parfois le voir fondre sur sa proie au sol, s'il ne la rate pas. Zut alors ! Tout ça pour rien, c'est que c'est du sport de braver ainsi la pesanteur ! Bien inspiré, il ne « fait le saint esprit » que lorsqu'il y a bon nombre de campagnols, histoire de ne pas se fatiguer en vain. Le faucon est un oiseau intelligent, ça va de soi !

Chant : Et d'où vient le mot crécerelle ? De son chant, enfin de son cri ; ce qui lui a valu ce nom car ses vocalises ressemblent au bruit d'une crécelle ou crécerelle. Vous savez ce petit instrument en bois qui émet des sons quand on le fait tourner autour de son axe. Donc le faucon crécerelle fait des « kik kik kik répétés ou des brefs kik kik. Ou encore des ki yi yi lorsqu'il s'entretient avec sa progéniture. Guère de fantaisie d'accord, mais... tout est dans le rythme je vous dis!

Vous pouvez voir ce petit rapace à la campagne, bien entendu, vous le verrez forcément voler sur place au détour d'un chemin. Mais vous pourrez aussi le voir en ville, puisqu'il devient citadin, le développement des monocultures et la disparition de prairies dans certaines régions ne l'aidant pas à trouver sa pitance en milieu rural.

■ G.A.

Source : les rapaces d'Europe Paul Géroutet.

■ ■ Une femelle en "saint-esprit" face au vent bat rapidement des ailes pour se maintenir sur place avant de fondre sur une proie dont le destin est scellé d'avance...



© Patrice René



© Wikimedia Commons

■ Madame - à gauche - et Monsieur - à droite - sont à l'affût... mulots et autres campagnols ont intérêt à faire profil très bas tout en retenant toute envie pressante !



Pierre Confland nous a quittés le 20 juin 2015 dans sa 82^e année.

C'est une triste nouvelle qui affecte énormément ceux qui l'ont connu.

Pierre était notre secrétaire depuis 1998 dès le début de notre association, L'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort, aujourd'hui dissoute.

« L'Amicale dépose les armes » écrivait-il dans le journal de Port-Mort de l'été 2014. Pierre a été un bon camarade qui s'est caractérisé par une grande disponibilité et une grande gentillesse. Nous allons beaucoup le regretter. À Nicole, son épouse et à sa famille nous présentons toute notre sympathie et nos sincères condoléances.

Adieu Pierre, repose en paix.

■ MICHEL MARTINOVITCH

L'ELAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

ERDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, doit assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité de ses ouvrages, et la continuité de fourniture d'électricité.

L'élagage est l'une des actions d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, garantir la continuité de la fourniture d'électricité et respecter les distances réglementaires de sécurité. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses et provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité. C'est pourquoi, chaque année, ERDF programme de l'élagage sur un tiers du territoire.

LES RESPONSABILITES

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique,
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation,
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une Déclaration de Travaux (cf : consignes de sécurité).

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé en amont. Les travaux sont à la charge d'ERDF, et sont réalisés par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

DROITS ET DEVOIRS : L'ESSENTIEL

ERDF a le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages » (extrait de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906).

ERDF se doit de respecter les distances minimales de sécurité et de réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté doit également réaliser une information en mairie.

Les propriétaires ont le droit de réaliser les travaux d'élagage eux-mêmes, à leur demande et sous condition de dépôt d'une Déclaration de Travaux.

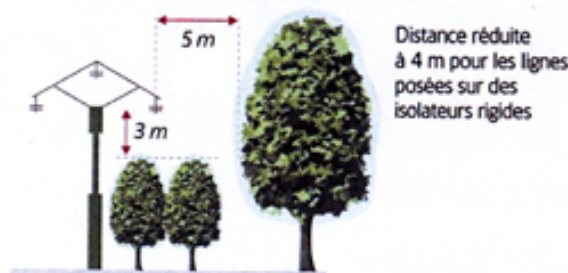
Dans le cas contraire, le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut, dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d'arbre ou de branches sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

Quelles sont les distances d'élagage à respecter ?

Distance minimale fixée par la norme NFC 11-201.

Lignes Moyenne Tension (15/20000 Volts)



Lignes Basse Tension (410 Volts)



@ Médiathèque ERDF

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguée chaque année. La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850, et couvre aujourd'hui plus du quart du territoire français. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour l'acheminement électrique.

CONSIGNES DE SECURITE

- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne électrique, il faut contacter le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 27
- Envoyer une Déclaration de Travaux avant toute intervention d'élagage au moins 10 jours avant sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Démarchages frauduleux : restons vigilants !

Alertée par de nombreuses collectivités locales du département, ERDF constate actuellement une recrudescence d'appels téléphoniques ou de messages en provenance d'entreprises ou d'individus qui utilisent son nom voire son logo pour du démarchage commercial parfois frauduleux auprès des habitants de l'Eure.

ERDF, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, attire l'attention des consommateurs d'électricité sur le fait qu'elle ne mène aucune activité de ce type et qu'elle réitère ses conseils de prudence lorsque la situation se présente.

Aucune démarche de nature commerciale

ERDF entreprise de service public, a pour missions d'entretenir, de développer et d'exploiter le réseau de distribution d'électricité. Elle rappelle que, d'une manière générale, elle ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires.

ERDF n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, etc...) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou production.

Quelques exemples de démarchages frauduleux

- Des mairies et des particuliers reçoivent des mails et des SMS faisant référence à des problèmes de surconsommation ou de qualité de distribution électrique avec des liens renvoyant vers des sites Internet en rapport avec l'activité de l'entreprise. Il est alors demandé de contacter un numéro qui ne dépend en aucun cas d'ERDF.
- Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'ERDF pour vérifier leur compteur électrique, proposer le nouveau compteur communicant LINKY...
- Un riverain est victime de faux élagueurs, passés facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'ERDF.
- Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'ERDF afin de vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics énergétiques...).

Les recommandations

En cas d'intervention à domicile, tout client peut :

- demander au technicien d'ERDF sa carte professionnelle,
- s'informer sur l'entreprise et ses tarifs et demander un devis détaillé préalablement à tout engagement,
- comparer les prix proposés avec ceux pratiqués par la concurrence,
- se renseigner et se donner le temps de la réflexion.

En cas de réception de message électronique :

- vérifier auprès d'ERDF la réalité des messages reçus.

Les cas de recours

Il existe plusieurs cas de recours pour faire face à ces démarchages :

• **Solliciter la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)** en cas d'enfreinte au droit de la consommation, de pratiques de démarchage à domicile suspectes ou illégales. Des enquêtes peuvent être diligentées sur signalement et/ou plainte, en cas de :

- Non respect des règles encadrant le démarchage à domicile*,
- Soupçons ou tromperies sur l'identité de l'entreprise, de la personne (refus de présenter une carte professionnelle, utilisation trompeuse de logos, marques, labels...).

* article L121-21 0 121-33 du Code de la Consommation

• **Déposer plainte au commissariat de police ou gendarmerie** la plus proche en cas de tentative d'escroquerie, d'effraction de domicile, de vol ...

Afin d'identifier au mieux l'entreprise ou l'individu à l'origine du démarchage, vous devez vous munir de tous les renseignements en votre possession : carte de visite, coordonnées, numéro de plaque d'immatriculation...

Contacts

ERDF Accueil Distributeur

Pour les particuliers :

09 69 32 18 41

Pour les professionnels :

09 69 32 18 42

OUVERTURE PENSION EQUINE LE PETIT HARAS

Pascale et Frédéric Lefevre | Grande Rue | PORT-MORT

Installations à votre disposition :

Pré / Abri

Pré / Boxe

Boxe / Paddock

Renseignements | 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36 | frederic.lefeuvre0@orange.fr





RECENSEMENT

de la population



Le recensement 2016 des habitants de notre commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Les agents recenseurs sont des agents publics chargés de rendre visite à la population. Munis d'une carte officielle, ils remettront un questionnaire à remplir concernant le logement et les personnes qui y habitent.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit les principes de la rénovation du recensement. Le recensement devient une compétence partagée de l'État et des communes. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite ensuite les questionnaires, établit et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative. Ces chiffres sont authentifiés chaque année par un décret.

La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Les réponses restent confidentielles et protégées par la loi.



Association Française des Solos

CRÉÉE EN 2001 POUR PERSONNES SÉPARÉES, DIVORCÉES, VEUVES

NOS OBJECTIFS

- Se redonner l'envie d'aller vers les **autres**
- Retrouver le goût de faire des **projets**
- Regagner la **confiance** en soi
- Transformer sa solitude en **liberté**

Un réseau réactif et solidaire comprenant plus de 50 antennes ouvertes à tous les adhérents, proposant des activités diverses et variées. Des coordinateurs locaux à votre écoute sont les liens permanents entre vous et l'association.

02 32 52 43 57

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR
WWW.ASSO-DES-SOLOS.FR

ASSOCIATION LOI 1901 LAÏQUE FAMILIALE ET À BUT NON LUCRATIF



1 - Désignation du secrétaire de séance

M. François Labigne est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu du Conseil du 15 juin 2015

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3 - SIEGE Travaux à la Roque (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Hydrowatt doit être desservi par le réseau électrique. À cet effet des travaux vont être effectués à la Roque avec enfouissement de la nouvelle ligne de desserte. Il serait intéressant de profiter de ces travaux pour enfouir notre réseau. Ces travaux n'ayant pas été planifiés pour l'année 2015, le SIEGE ne peut pas participer et la commune devrait régler seule la facture. Il est proposé par le SIEGE que la commune finance cette année la pose des fourreaux et d'inscrire pour 2016 les travaux. Le coût pour la commune s'élèvera à 3 210 €. (Investissement 1 500 € au compte 2041582 et fonctionnement 1 710 € au compte 61523). Le solde au compte 2041582, après paiement des factures de travaux Grande Rue s'élève à 6 000 € ce qui couvre largement les crédits nécessaires. Compte tenu de ces éléments le conseil municipal décide de passer les fourreaux cette année et de demander l'inscription de l'enfouissement au programme de l'année 2016. Il autorise M. le maire à passer la convention avec le SIEGE pour les travaux à effectuer cette année.

4 - SIEGE Programmation travaux 2016

Le SIEGE nous demande d'inscrire les éventuels travaux à programmer pour 2016.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux suivant :

- La Roque, les travaux d'enfouissement lignes, électricité et téléphone, et d'éclairage public s'élèvent à la somme de :
 - 25 000 € TTC pour la distribution publique dont à la charge de la commune 6 250 € HT.
 - 14 000 € TTC pour France Telecom, dont à la charge de la commune 9 334 € (TVA payée par la commune, non récupérable).
 - 32 000 € TTC pour l'éclairage public, dont à la charge de la commune 10 668 € HT.
- Éclairage public ensemble commune suppression lampe vapeur de mercure prix de revient 14 000 € dont à la charge de la commune 2 334 € HT.
- Rue du Barrage, suppression des fils nus et enfouissement lignes, électricité et téléphone, et éclairage public, prix de revient :
 - 96 000 € TTC pour la distribution publique dont à la charge de la commune 24 000 € HT.

- 45 000 € TTC pour l'éclairage public dont à la charge de la commune 7 500 € HT.

- 26 000 € TTC pour France Telecom, dont à la charge de la commune 17 334 € TTC (TVA payée par la commune, non récupérable).

5 - Résultats appel d'offre groupé fourniture électricité

La commune avait adhéré au groupement d'appel d'offre de fourniture d'énergie électrique, organisé par le SIEGE. Suite à l'ouverture des offres :

- le fournisseur retenu pour les bâtiments communaux (pour le compteur supérieur à 36 KVA, soit le groupe scolaire) est l'EDF avec une baisse d'environ 13,5 %.
- Pour l'éclairage public, le fournisseur retenu est Direct Energie avec une baisse de 5 %.

Cet appel d'offre est souscrit pour une durée de deux ans et rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. Une réunion, à laquelle M. Salles (délégué suppléant du SIEGE) représentera notre commune, est prévue le 18 septembre prochain avec les fournisseurs. Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions pour ces nouveaux contrats de fourniture d'énergie.

6 - Aménagement sécurité Grande rue

Après étude en commission des travaux et sécurité le conseil municipal approuve les conclusions prises en commission :

- Validation du projet d'aménagement sur la Grande Rue, de la rue de Seine à la boulangerie, présenté par la direction des routes.
- Instauration d'une zone 30 de la mairie à la sortie du parking de l'école.
- À partir de la rue de Seine : un panneau avertisseur pour quatre passages protégés et de la boulangerie pour le sens inverse.
- Matérialisation des stationnements interdits par bande jaune.
- Abandon du projet d'écluses arrêt de car de la mare.
- Mise en ligne continue au niveau de cet arrêt de car et pose de panneaux clignotants « danger enfants ».
- Suppression tracé stationnement au niveau du 65 Grande rue avec interdiction de stationner.
- Panneau céder le passage et marquage au sol aux carrefours : Rue Haguerite, rue de Seine, rue de Falaise/Delamotte, rue Pointe Mule, rue de la Mi-voie et rue du Port. Dont clignotant rue de la Mi-voie et rue de Seine.
- Stop route de la Table.
- Passages protégés carrefour de la table et aux feux tricolores côté Vernon.
- Rue du Château sens interdit, « sauf service Hydrowatt et WH2 » du carrefour de la Table à la rue de Châteauneuf, avec défense de tourner à gauche sur la Grande Rue en direction des Andelys.
- Rue de Châteauneuf sens unique de la rue du Barrage à la rue du Château.

• Instauration d'un stop rue du Château à son intersection avec la rue de Châteauneuf.

• Rue du Barrage sens unique de la D313 à la rue de Châteauneuf.

Ces différents projets sont mis au vote et sont approuvés par les conseillers municipaux, sauf par M. Lehalleur qui vote contre la zone 30 et le sens unique rue du Barrage. M. Mansois (qui a donné pouvoir à M. Lehalleur) n'a pas formulé d'observations contre les différents points abordés ci-dessus.

Pour mettre en œuvre les précédentes décisions, le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces différents points et notamment du projet d'aménagement de la Grande rue, sur la portion rue de Seine jusqu'au parking de l'école.

7 - Demande de subvention opération d'aménagement de deux points d'arrêt ligne régulière

L'opération d'aménagement des deux points d'arrêt est estimée à 72 000 € HT. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental. Les principales caractéristiques techniques sont :

- La pose de bordures et de caniveaux
- La confection et la reprise de trottoir
- La mise en place d'abri bus
- La création d'une place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police du département de l'Eure. Il demande également une dérogation afin de démarrer les travaux dès maintenant compte tenu de la prévision de mise en ligne de l'appel d'offres par l'Agence Routière de Vernon.

M. Lordi précise que le reprofilage de la chaussée induit par ces travaux est totalement pris en charge par le Département.

8 - Demande de subvention sécurisation cheminement piétons et mise aux normes PMR

La commune envisage de sécuriser et d'améliorer le cheminement des piétons le long de la RD 313 au niveau du centre du village (commerces, mairie, église et école). Ces travaux comprennent la pose de bordures et caniveaux ainsi que la confection et la reprise de trottoirs. Ils sont estimés à 30 071 € HT et font également l'objet d'un marché à procédure adaptée.

Ces travaux sont subventionnables au titre des amendes de police du département de l'Eure.

À l'unanimité, le conseil municipal sollicite cette demande de subvention et demande également une dérogation pour pouvoir

●●● commencer cette opération en même temps que la mise aux normes des abris bus, s'agissant d'un complément de travaux par rapport aux aménagements demandés initialement.

9 - Décision modificative budgétaire

La partie « Aménagement des deux points d'arrêt » est déjà budgétisée et ne nécessite pas d'ajustement budgétaire.

Pour la partie « Sécurisation cheminement piéton et mise aux normes PMR » le montant des travaux estimés s'élèvent à 32 000 € HT soit 38 400 € TTC.

Au programme 37 - aménagements voirie sécurité sont inscrits en sus des 72 000 €, les sommes de 25 940 € dont 17 640 € pour les écluses, 4 000 € pour les panneaux de signalisation et 10 000 € pour la mise en sécurité divers.

Il est proposé au conseil d'affecter les 17 640 € prévus pour les écluses à l'opération et de transférer la subvention obtenue sur cette opération, soit un solde à financer de 20 760 € duquel il faut retirer le complément de subvention de 7 100 € ainsi que le reliquat du programme des feux tricolores qui peut être réaffecté d'un montant de 8 500 €, soit 5 160 € à prendre sur les 10 000 € de mise en sécurité divers. Ce qui nous laisse de budgété pour les autres aménagements décidés la somme de 8 840 € sans avoir à toucher la « cagnotte ».

Il est donc nécessaire d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante (voir ci-dessous *).

* 9. Décision modificative budgétaire : Feux tricolores - Sécurité voirie

N° compte	Désignation	Dépenses	Recettes
36/2152	Reliquat feux tricolores	- 8 500,00 €	
1342	Amendes de police		7 100,00 €
37/2152	Amendes de police	15 600,00 €	
	Total DM	7 100,00 €	7 100,00 €



CONSEIL du 16.06.2015

Mairie 20 h 30

1. Approbation des comptes rendus des 31 mars et 28 mai 2015

Aucune observation n'étant apportée les procès-verbaux de ces séances sont approuvés à l'unanimité.

M. Salles demande une précision quant à la date de départ de l'approbation du PLU qui doit être affichée un mois. Cette date d'affichage figure sur l'extrait de délibération.

2. Ajout à l'ordre du jour

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour. M. Lordi précise que nous avons reçu entre le conseil et la convocation un dossier concernant la vente d'un terrain rue Pointe-Mulle, notamment avec une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il convient d'apporter une

10 - France télécom : Redevance occupation du domaine public

Sur proposition des services ORANGE SA, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2014, les montants en sont les suivants :

26,334 km x 40,25 €	1 059,94 €
17,483 km x 53,66 €	938,14 €
Sous-répartiteur :	
0,50 m ² x 26,83 €	13,42 €
Total	2 011,50 €

Un titre sera donc émis à l'encontre de France Telecom pour recouvrer cette somme.

11 - Tarifs repas cantine année 2015-2016

Afin de ne pas accentuer les charges pesant sur les familles et au vu des résultats du nouvel appel d'offre des repas pour la cantine, il est proposé au Conseil d'entériner la non augmentation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est rappelé que le prix des repas de cantine couvre la fourniture des repas, mais pas la totalité des frais de personnel, de chauffage et d'entretien qui sont pour majeure partie à la charge de la commune.

Le tarif des redevances reste donc fixé à 3,80 € pour les familles de la commune (avec un abattement de 5 % pour deux enfants et 10 % pour trois enfants et plus) et 4,95 € pour les familles hors commune (sans abattement).

12 - Partage indemnités adjoints avec un conseiller municipal

Jean-Louis Mansois participant chaque semaine aux travaux des sentes et d'entretien, les quatre Maires-adjoints proposent que le montant de leurs indemnités soit partagé en cinq parts égales et que M. Jean-Louis Mansois (qui a une délégation de fonction pour les sentes et chemins communaux) perçoive l'indemnité ainsi dégagee.

À l'unanimité, le conseil municipal en donne son accord.

13 - Remboursement frais à M. François Labigne

M. Labigne a effectué des achats de petit matériel pour le compte de la mairie pour aménager une des annexes de la charretterie, à savoir 66,35 €.

À l'unanimité le conseil municipal accepte le remboursement de ces frais

14 - Contrat de maintenance logiciel Géosoft

La commune a acheté un programme pour la gestion des autorisations liées à l'urbanisme, le contrat de maintenance annuelle de celui-ci s'élève à 396,00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour souscrire le contrat de maintenance auprès de Géosoft et autorise le maire à signer ledit contrat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 40.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : Jean-Louis MANSOIS (pouvoir donné à F. LEHALLEUR).

Secrétaire de séance : François LABIGNE

réponse. En effet, la rue Pointe-Mulle est étroite. Sur les maisons les plus récentes qui ont été implantées, il s'agissait d'une procédure de lotissement. De ce fait, la mairie avait pu demander un recul des clôtures par rapport à la chaussée.

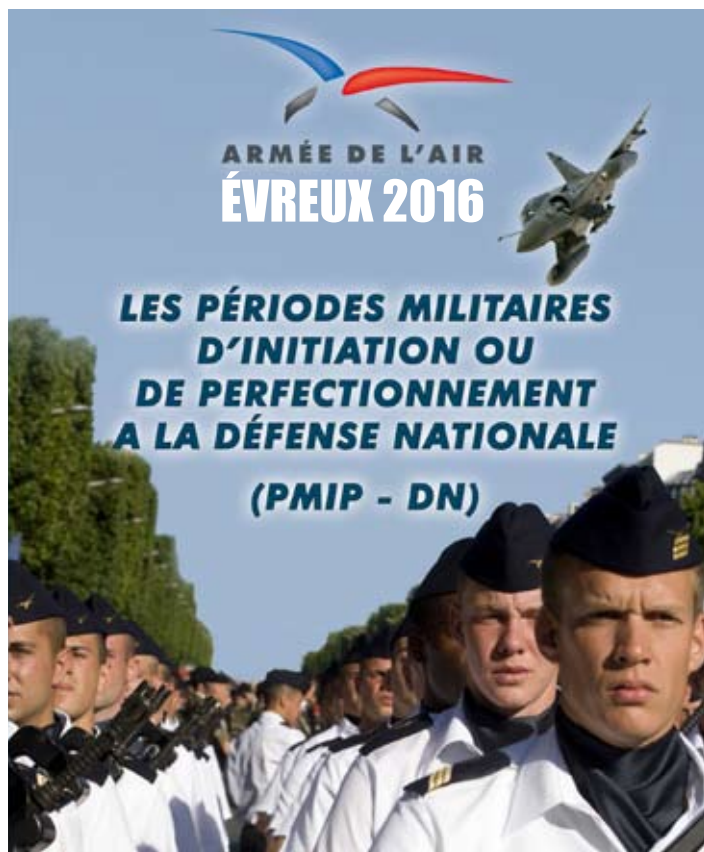
Le terrain objet de la vente, situé dans le prolongement des parcelles bâties, est une vente individuelle. Il n'est donc pas possible de réclamer un alignement. De ce fait, il demande au conseil municipal son accord pour appliquer le droit de préemption urbain sur environ deux mètres de largeur le long du côté bordant l'emprise communale.

Compte tenu de la largeur de la chaussée à l'endroit du terrain concerné, le conseil municipal charge le maire d'effectuer les

démarches pour que la commune puisse acquérir cette bande de terre le long de la chaussée.

3. Participation aux frais des transports scolaires

La CCAE nous demande de prendre position par délibération sur une éventuelle participation financière aux transports scolaires. La participation des familles est de 111 € par an pour un collégien et 150 € par an pour un lycéen. Il y a environ 70 inscrits concernés sur Port-Mort. Dans ce cas, une participation pourrait également être envisagée pour les élèves transportés par le car de ligne, dont nous ne connaissons pas le nombre puisque les inscriptions ne transitent pas par la mairie.



Le correspondant défense de la commune informe les jeunes Pormortais et Pormortaises, qu'ils ont la possibilité, s'ils veulent faire connaissance avec l'armée de la nation et en particulier l'armée de l'Air de s'inscrire pour 2016 aux Périodes Militaires d'Initiation et de Perfectionnement à la Défense Nationale dans l'armée de l'air (PMIPDN-Air).

À qui s'adressent-elles ?

Les PMIPDN-Air s'adressent aux jeunes français et françaises âgés de plus de 16 ans et de moins de 30 ans ayant effectué la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC). Il faut également être reconnu apte médicalement par le service de santé des armées. Les candidatures sont étudiées sur dossier par une commission de sélection.

L'objectif des PMIPDN-Air

Les PMIPDN-Air sont une première étape pour découvrir l'armée de l'air. Elles peuvent vous permettre la poursuite d'une carrière dans l'armée de l'air soit d'active soit dans la réserve opérationnelle.

Le déroulement des PMIPDN-Air

Les PMIPDN comportent deux niveaux de formation :

- une période militaire d'initiation à la défense nationale de sept jours (période bloquée) qui vous permet de découvrir les bases de la vie militaire et de vous sensibiliser aux enjeux de la défense. Cette première période donne lieu à la remise d'une attestation ;
- une période militaire de perfectionnement à la défense nationale de cinq jours consécutifs, ouverte aux stagiaires méritants de la formation militaire initiale, dont le but est de vous former plus spécifiquement au fonctionnement de l'armée de l'air. Cette période est sanctionnée par l'obtention d'un brevet.

Ces deux premières périodes sont bénévoles (non rémunérées) et s'effectuent hors engagement à servir dans la réserve.

La poursuite de vos activités militaires se fait sous condition :

- être volontaire,
- avoir réussi les deux premières périodes de formation,
- être âgé de 17 ans au moins lors de la signature du contrat de réserviste opérationnel,
- avoir une candidature acceptée par le commandement de la base aérienne.

Si toutes ces conditions sont réunies, vous pouvez poursuivre votre parcours vers une phase de validation des acquis militaires et d'initiation à l'emploi en unité de 20 jours par la signature d'un engagement à servir dans la réserve (ESR). Elle est rémunérée.

Le calendrier des PMIPDN-Air

Les deux périodes de formation se dérouleront du 11/04 au 22/04/2016.

La phase de validation des acquis militaires et d'initiation à l'emploi en unité sera effectuée ultérieurement.

Où déposer sa candidature ?

- Cellule recrutement de la Base aérienne 105
02 32 62 12 44
avant le 02/02/2016

Une brochure fournissant plus d'informations est à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Le correspondant défense sera à même de vous donner des explications orales si vous le souhaitez en prenant rendez vous au secrétariat de mairie (02 32 52 61 46).

■ ALAIN SALLES

●●● M^{me} Lachine précise qu'il ne paraît pas possible de surcharger les dépenses sans augmenter les impôts. M. le maire indique d'ailleurs, que par le passé, la commune n'a jamais participé financièrement aux redevances dues par les familles. Compte tenu de ces arguments, le conseil municipal (sauf M^{me} Matias-Caetano qui s'abstient) décide de ne pas apporter de participation financière au transport scolaire.

4. Répartitions dérogatoires du FPIC (Fond de Péréquation Inter Communal)

La Communauté de Communes des Andelys avait demandé, comme l'an passé, aux communes de délibérer sur la possibilité de laisser à la CCAE 30 % de leur part de FPIC. Depuis la C.C.A.E. ne demande plus une répartition du FPIC aux communes en raison des dotations qu'elle perçoit au titre de l'année 2015.

Pour information, le montant de la FPIC attribuée à Port-mort cette année est de 13 348 €. Si nous avions laissé à la CCAE 30 %, celui-ci aurait été ramené à 9 344 €. Pour mémoire nous avons budgétisé la somme de 8 000 € en recette.

Ce point n'a donc plus à être débattu.

Par ailleurs, certains conseillers s'étonnent de l'augmentation du coût des Temps

d'Aménagement des Temps Périscolaire. M. le maire précise que les TAP ont été instaurés par l'Éducation Nationale et que les collectivités territoriales en assurent la majeure partie du financement.

La baisse des dotations d'État n'est donc pas cohérente avec ces augmentations de charges. Celles-ci ne peuvent se financer que par l'augmentation des impôts ou des redevances pour les utilisateurs.

5. Budget DM frais ligne de trésorerie

Lors de l'élaboration du budget nous n'avions pas encore les renseignements sur la ligne de trésorerie. Les frais sont de 350 et nous devons les remettre au compte 6688 en dépenses. Le conseil municipal décide de prélever cette somme sur le 678 pour la porter au compte 6688.

6. Compte-rendu réunion de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie (AREHN)

Monsieur Salles correspondant de notre commune auprès de l'AREHN s'est rendu à l'assemblée générale qui a eu lieu le 8 juin dernier. Il expose les différents points qui ont été débattus :

- Une baisse de l'adhésion des collectivités locales a été observée. Peu de communes ad-

hérentes étaient représentées à cette réunion.

- L'AREHN a modifié ses statuts (par une assemblée extraordinaire dans un premier temps) pour obtenir un agrément de formation à l'environnement.

- Le budget a été voté en équilibre à la somme de 1 040 413 €.

- Une interrogation se pose sur le devenir de l'AREHN, dont la compétence est régionale, par rapport à la fusion de la Haute et Basse-Normandie. Une réorganisation est en discussion.

- Un rapport d'activités a été présenté : enjeu sur la biodiversité et l'eau. L'accompagnement des collectivités aux pratiques phytosanitaires.

Les activités et contacts de l'AREHN sont essentiellement basés en région rouennaise à l'inverse de la Basse-Normandie qui arrive à répartir ses activités sur les départements notamment avec l'aide des relais associatifs. M. Salles informe les conseillers et administrés que des brochures, qu'il remet en mairie, sont consultables. Il existe également des expositions qui peuvent être empruntées.

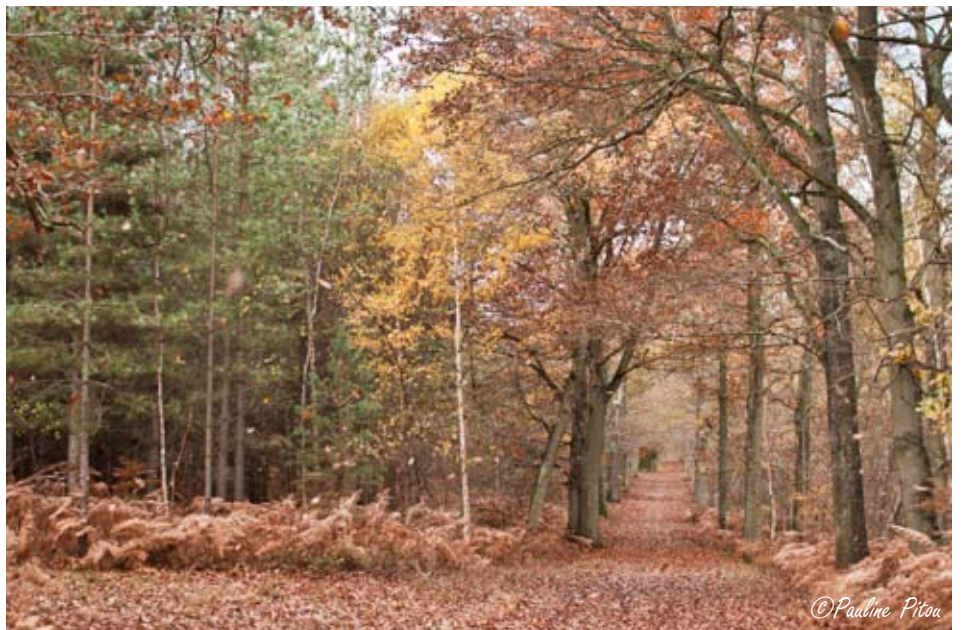
7. Compte-rendu assemblée générale du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure)

Le compte administratif de l'année 2014

Photo de saison #7

par *Pauline Pitou*

Caimaïeu automnal...



laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 25 929 246 € et un déficit d'investissement de 11 022 976 €, soit un excédent total de 14 906 270 €.

Vote du budget supplémentaire qui reprend l'excédent 2014. Cette somme a été répartie sur les charges générales, les frais de personnels (suite à création de postes). 14 000 € ont été portés en investissement pour travaux supplémentaires.

M. Lordi, délégué auprès du syndicat indique que la taxe sur les consommations d'électricité passe de 8,43 à 8,50 % (prélevé sur les factures EDF).

Il rappelle qu'il existe trois types de collectivités au regard du SIEGE :

- Villes A – taxe perçue par les collectivités sans que la perception des taxes soit affectée aux dépenses nécessaires au réseau.
- Villes B – taxe perçue par les collectivités mais recettes affectées aux dépenses pour les réseaux
- Villes C – taxe perçue par le SIEGE qui gère avec la collectivité le réseau (communes adhérentes).

Le SIEGE continue à proposer une adhésion des communes pour la maintenance de l'éclairage public.

Des conseillers municipaux, à l'occasion de cet ordre du jour, posent la question quant au raccordement de notre commune à la fibre optique.

M. Lordi, délégué auprès du Syndicat Eure Numérique, précise qu'un appel d'offre est en cours pour les communes de la C.C.A.E. et que nous aurons de plus amples informations prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

Absent(s) : François LEHALLEUR (pouvoir donné à E. LUCET), Gérard MOREAU (absent excusé).

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE



**CONSEIL
du 28.05.2015**

Mairie 20 h 30

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Auloy Gilles a été désigné secrétaire de séance.

2. Rectification erreur sur délibération précédente

Une délibération a été prise en date du 16 décembre 2014 pour signer des conventions avec la C.C.A.E., notamment pour l'utilisation de la Maison pour Tous pour le Centre de Loisirs.

La Communauté de Communes verse aux

mairies, un forfait journalier (suivant un barème défini par la CAF).

Dans la délibération initiale, il a été prévu 6 € par jour d'utilisation pour l'année 2013 et 22 € pour l'année 2014.

Il s'agissait en fait des années 2014 et 2015. Pour pouvoir facturer les jours d'utilisation à la C.C.A.E, il convient d'inscrire :

- Au titre de l'année 2014, 6 € par jour d'utilisation
- Au titre de l'année 2015, 22 € par jour d'utilisation.

3. Approbation du compte rendu du conseil du 31 mars 2015

Le procès-verbal de cette séance n'a pas été joint à la convocation. Celui-ci sera donc approuvé à la prochaine réunion.

4. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Rue des Sablons

Concernant le PLU, l'Association Syndicale du lotissement des Sablons a demandé à Madame Lachine de rapporter son souhait d'être consultée lors de l'extension du lotissement en raison de l'usage qui pourrait être fait de la voirie, actuellement propriété des co-lotis.

M. le maire répond que cette demande ne peut être annexée au règlement du PLU et qu'il aurait fallu déposer des remarques lors de l'enquête publique, mais cela n'empêchera pas, le cas échéant, une concertation avec les riverains.

Suite au travail en commission d'urbanisme et après présentation du document d'urbanisme établi :

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
- la délibération en date du 29 juin 2011 prescrivant la révision du POS en PLU, et définissant les modalités de la concertation et les objectifs,
- la délibération en date du 18 décembre 2012 concernant le débat sur les orientations du PADD,
- la délibération en date du 15 octobre 2013 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et clôturant la concertation,
- l'arrêté en date du 2 septembre 2014 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- les avis des personnes publiques associées,
- les conclusions du commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Décide d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune de PORT-MORT tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ce plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et graphique,
- la liste des servitudes d'utilité publique
- les annexes,

2) dit que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de PORT-MORT aux heures habituelles d'ouverture ;
- à la Préfecture de l'Eure et à la sous-Préfecture de l'arrondissement des Andelys.

3) dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé :

- à Monsieur le préfet de l'Eure,
- à Madame la sous-préfète de l'arrondissement des Andelys.,

5) Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe 3) ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage.

Après avoir mis au vote le **Plan Local d'Urbanisme**, celui-ci est **approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

5. Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé

Ce droit permet à son titulaire (État, collectivité) d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial. Ainsi, si le bien concerné se situe en périmètre de droit de préemption, il faut savoir qu'il est nécessaire de proposer au bénéficiaire d'acquérir le bien. Celui-ci dispose d'un délai de réflexion, fixé à 2 mois, pour décider de préempter le bien ou non. C'est au notaire de s'assurer de l'existence d'un éventuel droit de préemption, il procédera alors à ce que l'on appelle sa « purge ».

Si le bien se trouve dans le périmètre d'une zone de préemption, il faut fournir au titulaire de ce droit, une Déclaration d'Intention d'Aliéner, plus communément appelée « DIA ». Dès réception, le titulaire du droit dispose du délai de 2 mois pour informer s'il compte préempter ou non, l'absence de réponse au-delà de ce délai vaut renonciation. L'omission de la DIA peut entraîner la nullité de la vente et ce pendant 5 ans à compter de la signature. Le fait d'instituer un droit de préemption renforcé plutôt que simple permet de préempter des biens qui normalement étaient exclus du droit de préemption simple. (Comme par exemple les parts de SCI.)

Au vu de ces arguments, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante, permettant à la Commune de mener à bien sa politique foncière :

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-24, L.2122-22-15,
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants,

●●● - la délibération du conseil municipal du 28/05/2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1 - d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur l'intégralité des zones urbaines UA, UB, UZ du Plan Local d'Urbanisme et sur l'intégralité des zones à urbaniser AUB et AUJEP en vue de réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain.

La zone couverte par le D.P.U. est délimitée au plan annexé (plan de zonage du P.L.U.) à la présente délibération.

2 - La Commune de PORT-MORT est désignée comme bénéficiaire du Droit de Préemption Urbain renforcé (article L.211-1). Délégation est consentie à Monsieur le maire par cette délibération pour exercer au nom de la Commune le Droit de Préemption Urbain renforcé.

3 - Dit que la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois et que la mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (article R.211-2).

4 - Dit que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire du plan à (article R.211-3) :

- à M. le Préfet,
- à M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- à M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à M. le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à M. le Président de la Chambre Départementale des Notaires,
- à M. le Président du Barreau près du Tribunal de Grande Instance,
- à M. le Greffier du Tribunal de Grande Instance.

5 - Dit que la présente délibération sera exécutoire, après l'ensemble des formalités de publicité, à savoir :

- après le 1er jour de l'affichage en mairie qui durera un mois,
- après parution des insertions dans la presse visées au paragraphe 3 ci-dessus (article R.211-2).

Le principe de l'instauration de ce droit de préemption est mis au vote :

Ont voté pour : Mmes MM. Lordi, Lucet, Salles, Mansois, Labigne, Auloy, Tréglos, Matias-Caetano, Moreau, Chomienne, Lachine.

Contre : M. Lehalleur qui comprend l'utilité

de ce DPU mais qui considère que son instauration entrave la liberté des ventes entre vendeurs et acquéreurs.

6. Instauration du permis de démolir

La commune pour la préservation du patrimoine à tout intérêt à soumettre la destruction d'une construction au permis de démolir. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la délibération suivante :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R421-27 et R421-29,
- Vu la délibération du conseil municipal du 28/05/2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

- Considérant que depuis le 1er octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis,

- Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction au permis de démolir,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que :

- Les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir.
- Sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R421-29 du code de l'urbanisme.

7. Instauration de la déclaration préalable pour les clôtures

M. Lordi informe les conseillers municipaux que les déclarations préalables pour les clôtures ne sont plus obligatoires. Cependant, pour éviter tout litige au niveau des limites de propriété avec le domaine public, il propose au conseil municipal la délibération suivante :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 28/05/2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son nouvel article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

- Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance sus-visée,

- Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,

- Considérant qu'à compter de cette date le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

- Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R 421-12 du Code de l'urbanisme, Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

- Considérant qu'instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

8. Convention EAD (Eure Aménagement Développement) - étude faisabilité lotissement

Afin d'étudier la faisabilité pour l'aménagement du terrain de la plaine, MM. Auloy et Lordi ont demandé à E.A.D. d'effectuer une étude. Le coût de celle-ci s'élève à 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal autorise MM. Lordi ou Auloy à signer cette présente convention.

9. Porte atelier - décision modificative budget *

La porte de l'atelier communal, devenue inutilisable, doit être changée. Trois devis ont été demandés, deux entreprises ont fourni un devis (avec un moteur électrique) :

- Pour un montant de 3 600 € TTC (tablier simple). Dans ce cas, **il faut prévoir de créer une porte indépendante** sur le bâtiment.

- Pour un montant de 3 110 € TTC (tablier simple) ou 4 510,80 € TTC **en incluant une porte d'entrée indépendante** sur le tablier.

Le Conseil Municipal choisit cette deuxième option et accepte le devis de l'entreprise Denis Guillopé.

Pour acquitter cette dépense, qui n'était pas prévue initialement au budget, le Conseil Municipal prend la décision modificative budgétaire suivante détaillée dans le tableau ci-dessous.

10. Avenants contrats assurance Groupama

Un point est fait en fin d'année sur nos contrats.

* 9. Décision modificative budgétaire : Porte atelier

Article/Chap.	Désignation	Section	Proposé
678	Autres charges exceptionnelles	Fonctionnement - Dépenses	- 4 550,00 €
023	Virement section investissement	Fonctionnement - Dépenses	4 550,00 €
021	Virement section fonctionnement	Investissement - Recettes	4 550,00 €
998/2113	Travaux bâtiments	Investissement - Dépenses	4 550,00 €

1/ Assurance responsabilité civile : La prise est émise par rapport à la masse salariale. Un complément de prime de 79,75 € est demandé : ce qui porte la prime annuelle 2014 à 898,03 €.

2/ Flotte automobile : un complément de prime de 227,87 € a été établi pour l'assurance du véhicule C5 : ce qui porte la prime annuelle à 1 302,18 € TTC pour l'ensemble de la flotte automobile (véhicules, remorques et mini-tracteur).

Le Conseil Municipal autorise M. le maire à signer ces deux avenants.

11. Indemnités logement instituteur

Comme chaque année, il convient de solliciter l'avis du Conseil Municipal quant au versement de l'indemnité versée aux instituteurs non logés. L'indemnité de base pour l'année 2015 s'élève à 2 541,24 €.

Le Conseil Municipal en donne son accord, sauf M^{me} Matias-Caetano, MM. Mansois et Labigne qui votent contre et M. Auloy qui s'abstient.

La raison évoquée pour les votes contre est due au fait qu'ils ne comprennent pas pourquoi l'avis du conseil est sollicité alors qu'il ne semble pas possible de s'opposer à cette indemnité dont découlera un différentiel versé par la commune, qui semble une dépense obligatoire.

12. Nomination d'un coordinateur communal du recensement de la population

Notre commune doit réaliser un recensement de la population entre le 21 janvier et le 20 février 2016. La mairie doit dans un premier temps désigner un coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation du recensement.

M. le maire, après accord de l'intéressé pour piloter cette opération, propose que M. Moreau Gérard soit nommé coordonnateur communal et prend la délibération suivante :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré le conseil décide :

- De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement pour l'année 2016, en la personne de M. Gérard Moreau
- En tant qu'élu, celui-ci bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.
- Le coordonnateur communal sera assisté dans ses fonctions par M^{me} Josiane Lordi en tant que coordonnatrice suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Evelyne LUCET, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.
(F. LEHALLEUR est arrivé au conseil après la délibération d'approbation du PLU)

Secrétaire de séance : Gilles AULOY



CONSEIL du 31.03.2015

Mairie 20 h 30

1. Approbation du compte-rendu en date du 17 mars 2015

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'avoir recours à une ligne de trésorerie. M. Lordi ou M. Auloy étaient chargés de signer un contrat avec l'organisme de crédit qui ferait la meilleure proposition. M. le maire informe les conseillers de la proposition de la Banque Postale et demande à ce que ce dossier soit ajouté à l'ordre du jour pour que chaque conseiller en soit informé : ce que les conseillers municipaux acceptent.

2. Fixation du nombre d'adjoints suite au décès de M^{me} Devouge-Boyer Annie

M^{me} Matias-Caetano demande s'il n'est pas opportun de fonctionner dans un premier temps avec trois adjoints et de décider de maintenir ou non un quatrième poste d'adjoint suivant les besoins du fonctionnement de la mairie.

M. Lordi lui répond que le poste qui était occupé par M^{me} Devouge demande du temps et de l'investissement. Il souhaite déléguer le fonctionnement de l'école et du périscolaire à un autre adjoint compte tenu du travail représenté. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable d'alourdir la charge de travail de la municipalité actuelle.

Compte tenu de ces arguments, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le nombre des adjoints à quatre. Cet adjoint sera chargé de s'occuper des affaires scolaires.

3. Élection d'un adjoint

M. le maire explique au conseil que le poste d'adjoint vacant est le poste du 3^e adjoint. Le conseil peut, soit réélire un 3^e adjoint, soit passer le 4^e adjoint sur le poste de 3^e adjoint et élire un 4^e adjoint.

Le conseil municipal décide que M. Labigne passe au poste de 3^e adjoint et procède à l'élection du 4^e adjoint.

Madame Lucet Evelyne présente sa candidature. Par 12 voix pour, Madame Lucet Evelyne est élue 4^e adjointe.

4. Désignation d'un délégué à la commission des services à la personne en remplacement de M^{me} Devouge-Boyer Annie

Madame Lucet Evelyne qui était déléguée suppléante souhaite siéger à cette commission en qualité de membre titulaire. M. Tréglos qui avait demandé à être ajouté à cette commission porte sa candidature comme délégué suppléant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M^{me} Lucet et M. Tréglos pour siéger à cette commission.

5. Élection d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de M^{me} Devouge-Boyer Annie

La représentation se doit d'être paritaire et à égalité entre les membres désignés par le conseil municipal et les personnes extérieures nommées. Il convient donc de désigner un nouveau délégué du conseil municipal.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Jean-Louis Mansois qui a proposé sa candidature.

6. Mise en vente - terrain à bâtir rue de Falaise

Au budget primitif, une recette a été inscrite en produit de la vente du terrain de la rue de Falaise. Cette contrepartie est nécessaire pour les travaux d'aménagement à l'école primaire, notamment pour l'aménagement des sanitaires et de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal doit autoriser le maire ou un de ses adjoints à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en vente, notamment pour la signature des actes notariés, le notaire de la commune étant l'étude de Maître Budry aux Andelys.

Le terrain en objet a été estimé à 60 000 €. M. Lordi ou un des adjoints sont mandatés par le conseil municipal pour effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à cette vente.

7. Maintien du poste d'emploi CAE

Le poste d'agent d'entretien en emploi aidé a été créé par le précédent conseil. Ce poste est actuellement vacant et le maire demande au conseil municipal s'il maintient l'ouverture de ce poste. Il précise les avantages liés à cet emploi, à savoir un remboursement de salaire à raison de 65 % du SMIC sur la base de 21 heures 54 par semaine. Ce poste est exonéré des charges patronales Urssaf.

Le conseil municipal décide de laisser ce poste ouvert, à temps complet. Il charge M. le maire de signer le contrat avec le demandeur d'emploi qui peut être bénéficiaire de ce contrat.

M. Lordi précise que la commission du personnel a déjà étudié différentes candidatures et qu'un agent pour pourvoir ce poste a déjà été choisi.

M^{elle} Foulon Laura prendra donc ses fonctions dès demain, soit au 1^{er} avril 2015. M. le maire est chargé de signer le contrat de travail avec l'intéressée, à compter du ●●●

●●● 1^{er} avril, pour une durée initiale d'une année à raison de 35 heures par semaine.

8. Maîtrise d'œuvre - Mise aux normes P.M.R. d'un arrêt de car

La mise aux normes pour personnes à mobilité réduite (PMR) de l'arrêt de car Mairie - Café nécessite une maîtrise d'œuvre et un suivi de chantier important pour le respect des hauteurs imposées et l'influence des courbes de niveau de la route. Le Conseil Général propose une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 500 € TTC. Cette somme est incluse dans le chiffrage qui nous a été fourni pour le budget et est éligible aux 80 % de subvention H.T. de ces travaux.

Le coût de ces travaux a été estimé à 72 000 € TTC (maîtrise d'œuvre incluse), sur lesquels il restera 20 % à charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise M le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de ces nouvelles normes.

9. Paiement facture USEP

Le conseil municipal prend connaissance de la facture émise par l'USEP qui intervient sur l'école pour trois journées. Il lui est demandé d'accepter le règlement de cette facture d'un montant de 570,55 € pour l'adhésion des enfants et des adultes encadrants pour l'année scolaire 2014-2015.

Les jours d'intervention n'ont pas encore été effectués cette année et le conseil municipal demande à ce que ceux-ci soient planifiés avant de débloquent le paiement.

Lorsque ce sera le cas, il donne son accord pour acquitter cette facture.

10. Projet de règlement collecte Sygom

Chaque conseiller municipal a été destinataire d'un exemplaire du projet et le conseil

doit se prononcer à ce sujet.

Ce projet n'appelle pas d'observations particulières. Cependant, les conseillers proposent d'apporter, si possible, certaines précisions, notamment à l'article 5 sur la collecte en porte à porte.

5.1 : Rappeler l'interdiction des déchets verts.

5.8 : Est-il possible de préciser la liste des dépôts interdits à la collecte.

4.4 : Comment éviter que tous les riverains d'une rue soient pénalisés par le stationnement abusif d'un véhicule ?

D'autre part, M. Chomienne délégué auprès de ce syndicat informe le conseil de la modification du fonctionnement de la déchetterie, à savoir la substitution d'une vignette à la place de la carte d'accès. Les formulaires seront disponibles à l'accueil de la déchetterie. Il indique également une baisse du taux d'imposition, qui pour notre commune, passera de 15,91 % à 14,83 %.

D'autre part, M. Chomienne délégué auprès de ce syndicat informe le conseil de la modification du fonctionnement de la déchetterie, à savoir la substitution d'une vignette à la place de la carte d'accès. Les formulaires seront disponibles à l'accueil de la déchetterie. Il indique également une baisse du taux d'imposition, qui pour notre commune, passera de 15,91 % à 14,83 %.

11. Ligne de trésorerie *

M. Lordi rappelle que pour les besoins ponctuels de trésorerie il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie, comme cela avait été décidé lors d'un précédent conseil. Il présente la proposition de la Banque Postale (voir tableau ci-dessous).

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de la ligne de trésorerie, le conseil municipal autorise M. Lordi ou M. Auloy à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à cette ligne de trésorerie ci-dessus décrite et à intervenir avec La Banque Postale.

Ils sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort



- 3 janvier 2016 | 9 h
- 6 mars 2016 | 9 h

Pour tout renseignement concernant la paroisse veuillez vous adresser à :
Mirène Menet
02 32 52 63 58
Michèle Argentin
02 32 52 85 59

12. Désignation d'un délégué auprès de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie (AREHN)

Ce délégué sera appelé à siéger aux assemblées qui se tiendront à Rouen et sera chargé de transmettre les actualités, publications et informations des manifestations organisées par l'AREHN.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la candidature présentée par M. Alain Salles.

M. Salles précise qu'une exposition se tient actuellement à la Maison pour Tous sur le thème de la citoyenneté. Celle-ci est ouverte à la population, les jours ouvrables, de 16 heures à 18 heures jusqu'au mercredi 8 avril. Une autre exposition se tiendra du 9 au 16 mai sur le thème de la seconde guerre mondiale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 45.

Présents : Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.
Absent(s) : Gérard MOREAU (pouvoir donné à FLABIGNE).

Secrétaire de séance : Alain TRÉGLOS

*11. Ligne de trésorerie : Proposition de la Banque Postale

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	89 000,00 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 1,27 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Taux effectif global (T.E.G.)	1,69 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date d'effet du contrat	le 15 Avril 2015
Date d'échéance du contrat	le 13 Avril 2016
Garantie	Néant
Commission d'engagement	350,00 €, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	Tirages / Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10 000 € pour les tirages

MOTS FLÉCHÉS 39 par Dominique Lefort - grille et Alain Clerfeuille - définitions

IRRÉPRES-SIBLE	FANTASSINS MARINS	COURT ACCORD	CÉDER À UN SENTIMENT	PEUT PLAQUER	TEMPS IMPARTIS	GRAINE AROMATIQUE	DÉPÔT DE CHOLESTÉROL À L'ŒIL
FRONTIÈRE À PORT-MORT	LIQUIDES EN EXCÈS	HOSTILE À D'AUTRES	GUSTAVE DE SON PRÉNOM	TRANSITION	OCCUPA LE TEMPS	POÈTES À LYRE	
COMBATTRE LE MAL					ÉTUDE LE CORAN		
CHEF-LIEU ARDENNOIS					TRICHENT		
			BEURK ! LITTÉRAIRE		DEGRÉ DE STADE		
			SE CROIT SUPÉRIEURE		TURQUE D'HIER		
SELENIUM		PROPOSE-RAIENT					
PUCE DE CONNEXION							
		RACE BOVINE		AU CHOIX		SINISTRES INITIALES	CALIBRES
		UNIT DENT ET MACHOIRE		PRONOM			
DESHYDRATE LA CHEMISE						DANS LA CASSEROLE	LABEL EUROPÉEN
UNIT ADAM À ÈVE							RAIL DE RÉGION
	PERSONNE EN RÉSERVE			FOND DE BOUTEILLE		PORT BRETON	
				BAIN AGITÉ			
POÈMES					DÉNOMBRA		
A COURS EN SIBÉRIE					AGRÈMENT DE PICARD		
	DEUX FOIS LA DEUXIÈME		ENTRE DEUX FÉRIÉS			BOUTS DE COURBES	
	À LA MODE		APRÈS LA SIGNATURE			ROULEMENT DE TAMBOUR	
TEXTILE OU OLÉAGINEUX			COUP DE POING				CADRATIN
INCLINAISONS							
					FIT ENTRER DANS LE CADRE DE LA LOI		

MOTS CROISÉS 52 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	■														
2								■							■
3				■						■					
4								■			■				
5				■							■		■		
6	■					■		■		■					
7									■			■			
8				■		■		■					■		■
9	■										■				
10		■										■		■	
11				■									■		
12								■							

HORIZONTALEMENT : 1. Impertinent. - 2. Prévenir. - Nom donné aux Allemands durant la guerre. - 3. Qui n'a pas d'éclat. - Prolongement du neurone. - Parlas d'une voix chevrotante. - 4. Personnes reçues à l'agrégation. - Cause la mort. - Grande école. - 5. Thé anglais. - Construire. - Pronom personnel. - 6. Moyen de transport. - Ruminants qui brament. - 7. Canaux humains. - Sigle de lutte ouvrière. - Il réfuta. - 8. Crier en parlant du cerf. - Variété de calcédoine. - 9. Plante aromatique. - Gros nuage épais. - 10. Pronom possessif. - Juron d'étonnement pas choquant. - 11. Modèle de chez Austin. - Complète. - Règle. - 12. Tenu à l'écart. - Authentiques.

VERTICALEMENT : A. Pas très professionnel. - B. Il faut la soigner. - Note. - Planchette pour reliure. - C. Tracées à nouveau. - Notre seigneur. - D. Cours d'eau. - Étroitesse. - E. Tablette horizontale. - Dieu. - F. Blessé. - Action qui fait revenir. - G. Qui use. - Département normand. - H. Souille ses vêtements. - I. Couper la tête. - Être couché. - J. Négation - Cité antique. - Garnie de lattes. K. Parallélépipède aux faces carrées. - Cadeau de mariage. - Colère. - L. Allez en latin. - Note. - Indique le lieu. - Article espagnol. - M. Dieu du vent. - À la mode. - Ancien do. - N. Accord complet des suffrages. - Pronom personnel. - O. Danse afro-cubaine. - Longues périodes.

SUDOKU'S 31 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

			7			2		
	1				3	8		4
	2						7	9
			5	3				
5	8							6
		3		8			2	7
	4	2			9	7	3	5
8		5	3			4		
7		9	4		5	1		8

2 Normal 12 min.

			1		6		8	2
		2		9	4			1
7			5			6		
3	4				1	2	9	
		1						6
	2				7		5	
4			9		5			
	9	5		2	3		6	
	7				8		1	

3 Difficile 18 min.

		8				9	4	
		6			7	2		
		3	1		4			
2						3		
				2	8		5	
	8		4					
3							2	
	4				1			
			8			6		7

4 Très difficile 25 min.

	4						6	
	8	9		6			3	
		2			5	8		
		3	7	2				
			1		4			8
	7						9	
	2				3		5	4
1				9				7
	5						2	

SOLUTIONS JEUX n°64

MOTS FLÉCHÉS³⁹

	C		O		L		T		T		S		P	
C	H	A	R	L	I	E	H	E	B	D	O		O	H
	R	S		A	B	R	E	G	E		L	A	D	Y
F	E	S	S	I	E	R		L		L	I	P		P
	T	A		C	R	E	T	I	N		D	I	O	N
V	I	S	A	I	T		A	S	A	N	A		D	O
	E	S		T	E	R	R	E	S		I	L	E	T
A	N	I	M	E		V	I	S	E	U	R			I
		N	O		U		E		S	T	E	R	E	S
U	T	E	R	U	S		R	N		I	S	E	R	E
	P	E	U	R		S	E	U	I	L		I	R	E
P	E	S	E	E	S		S	E	R	E	I	N	E	S

MOTS CROISÉS⁵¹

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	V	A	U	D	E	V	I	L	L	E	S	Q	U	E	S
2	I	N	S	I	P	I	D	E		P	O	U	L	P	E
3	T	E		X	U	A	E		P	O	T	O	M	A	C
4	I	M	A		R	N		A	A			T		U	T
5	C	O	M	T	E	D	E	G	R	A	V	I	L	L	E
6	U	N	E		R	E	G	I		B	O	D	I	E	S
7	L	E	N	T		S	A	L	S	A		I	T	E	
8	T		A	R	S		L	E	A		S	E	C		E
9	E	P	I		P	R	E	S		M	E	N	H	I	R
10	U	R		B	R	A	S		G	A	R	N	I	E	R
11	R	I	A		A	I		T	A	R	T	E		N	A
12	S	A	I	N	T	L	O	U	I	S		S	U	A	I

ARTISANS

Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue
mob. : 06 70 02 16 85

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Multi-services bâtiment

René MOUCHARD *RM.Rénovation Habitat*
30, rue de Pressagny
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84

courriel : mouchard.rene@laposte.net

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU *T.P.V.S.* • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

Travaux d'Aménagement et de Rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29
courriel : christophe_lecacheux@yahoo.fr

Travaux Plus

Christian FLAVIGNY • 120, Grande rue
mob. : 06 09 65 61 12

courriel : christian.flavigny@wanadoo.fr

ASSISTANTES MATERNELLES PMI

Validées au 07/07/2015

PMI : Protection Maternelle Infantile

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue
Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges
Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 52 42 69

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie
Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgout
Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge 0 - 6 ans : 3
Tranche d'âge 2 - 6 ans : 1

mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb. places temps complet : 4
Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 21 38 77

Méline TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel : 1

Nb places tps complet : 1

Tranche d'âge temps partiel : 3 - 12 ans

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans
mob. : 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

87, Grande rue

courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

87, Grande rue

Marie-Christine BARON

mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

courriel : yogaiaassociation@yahoo.fr

Maison de village, le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30

NOUVEAU Club Connaître et Protéger la Nature

La Catignolle

87, Grande rue

Jean-Louis BRETON • mob. : 06 37 09 66 24

courriel : cpn.port-mort@orange.fr

Comité des Fêtes

87, Grande rue

Françoise LABIGNE

tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95

courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Société de Chasse

87, Grande rue

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

courriel : jlmansois@aol.com

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)

mob. : 06 12 43 27 55

BIBLIOTHÈQUE

Dominique, Claudine et Carole

• 75, Grande Rue (École)

NOUVEAU Samedi : 10 h - 12 h (Enfants & Adultes)

COMMERCE

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE

Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 50

du mardi au samedi : 7h30-13h00 • 15h30-19h30

Du 1^{er} novembre au 31 mars : fermeture à 19h00

Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Lundi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE *La Baguette Magique*

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue

tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30

Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE

Café de la Mairie

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

tél. : 02 32 53 04 48

NOUVEAU Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

NOUVEAU POISSONNERIE ambulante

La Mer à votre porte Isabelle DEGEORGE

• parking de l'école à côté de la boulangerie

Le jeudi de 15 h à 18 h 30 (commandes bienvenues)

tél. : 02 33 46 60 05 • mob. : 06 88 90 88 78

courriel : isabelle.degeorge@sfr.fr

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

NOUVEAU Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*

• Grande rue

tél. : 02 32 52 81 37 mob. : 06 75 50 65 36

courriel : frederic.lefeuvre0@orange.fr

Transport de chevaux - Location de véhicules

Horse Location • 120, Grande rue

mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12

Internet : www.horse-location.com

courriel : info@horse-location.com

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURATION

L'Auberge des Pêcheurs (*** Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT

122, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr

Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

mob. : 06 23 45 03 44

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue

tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16

courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgout

tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64

courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat - assistance maîtres d'œuvre bâtiment

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue

mob. : 06 83 00 50 24

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

mob. : 06 71 81 56 67

courriel : sap27950@orange.fr

SUDOKU'S30

4	2	8	5	6	1	7	9	3
1	3	9	7	8	2	6	5	4
7	5	6	4	9	3	8	1	2
8	9	5	2	1	6	4	3	7
3	4	7	8	5	9	1	2	6
2	6	1	3	7	4	9	8	5
5	8	2	9	4	7	3	6	1
6	7	3	1	2	8	5	4	9
9	1	4	6	3	5	2	7	8

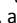
2	1	9	5	7	8	4	3	6
3	5	7	4	6	1	8	9	2
8	6	4	9	2	3	1	7	5
1	9	3	7	8	2	5	6	4
5	7	6	1	9	4	3	2	8
4	2	8	6	3	5	9	1	7
6	3	5	8	1	7	2	4	9
9	4	2	3	5	6	7	8	1
7	8	1	2	4	9	6	5	3

1	4	2	5	8	7	3	6	9
5	8	6	3	9	4	2	1	7
3	9	7	2	1	6	8	5	4
2	5	1	4	3	8	7	9	6
4	6	3	9	7	2	5	8	1
8	7	9	1	6	5	4	3	2
7	1	8	6	2	3	9	4	5
9	3	5	7	4	1	6	2	8
6	2	4	8	5	9	1	7	3


8	9	3	6	4	1	5	2	7
4	1	7	5	2	8	9	6	3
6	5	2	9	7	3	1	4	8
1	7	9	3	6	5	2	8	4
3	6	4	8	1	2	7	5	9
2	8	5	7	9	4	3	1	6
5	3	6	2	8	9	4	7	1
7	2	1	4	3	6	8	9	5
9	4	8	1	5	7	6	3	2

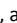
TOURISME


Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour , piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI
6, rue des Ormetteaux
(pour , agrément *cléVacances*)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET
118, Grande Rue
(pour , agrément *Gîtes de France - n°880*)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Référent citoyen : Maxime Jacquelet
referentcitoyen@port-mort.com

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (*Le*

112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

Pôle emploi : 3949

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64

Internet : www.sygom.fr

V.N.F. (Voies Navigables de France)

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46 • fax : 02 32 77 23 16
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

C.C.A.E.

Communauté de Communes des Andelys
et de ses Environs

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

Déchets verts

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totale**ment interdit
du 15 mars au 15 octobre
et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est interdit toute l'année.

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

Déchets ménagers

Les **déchets ménagers** ainsi que les **sacs jaunes** disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.) sont collectés **tous les jeudis matin (Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR)**.

En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35
Horaires d'accès :

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Modalités d'accès

Depuis le 1^{er} juin 2015 pour les Professionnels et le 1^{er} août 2015 pour les Particuliers, la carte d'accès précédemment en vigueur est remplacée par une vignette à code barre apposée au pare-brise du véhicule habilité.

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible **exclusivement à l'accueil de la déchèterie**. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.

Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE
sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h00 | 12h00

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires 2015/2016 du 24 août 2015 au 21 août 2016

Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	08:40	16:02	18:57	
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

* Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

↳ Vacances scolaires

Noël > 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus

Hiver > 06/02/2016 au 21/02/2016 inclus

Printemps > 02/04/2016 au 17/04/2016 inclus

Début vacances d'été > 05/07/2016



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | **Adjoints** : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET | **Conseillers** Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | **PERSONNEL COMMUNAL** | **Secrétaire de mairie** Josiane LORDI | **Agents d'entretien** Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON - David LIGNY | **Surveillantes cantine / entretien locaux** Séverine ALLAMANACHE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER - Édith THIREL-DELAPLACE - Brigitte WEINGARTNER | **Technicien informatique** Alain CLERFEUILLE | **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** Christian LORDI **Vice-président de la commission communication** Évelyne LUCET **Membres** Gérard MOREAU - Alain SALLES **Comité consultatif** Guillemette ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU **Maquette** Alain CLERFEUILLE **Parution** Trimestrielle **Tirage** ~460 exemplaires **Dépôt légal** Novembre 2015 **Internet** www.port-mort.com **Courriel** journal@port-mort.com

